

# IQRÂJÂI

LE MAGAZINE HEBDOMADAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

& ISLAM, JUSTICE  
DROITS DE L'HOMME

81

8 au 14 octobre 2025

17 au 23 Rabbi al-Thani 1447

Le Billet du Recteur

**"NE PAS DIFFÉRER  
LA JUSTICE"**

LA JUSTICE EN ISLAM:  
NOM DIVIN ET DEVOIR  
HUMAIN



**PRIX LITTÉRAIRE  
DE LA GRANDE MOSQUÉE  
DE PARIS : L'EXCELLENCE  
COURONNÉE**



# IRRADIATI

81





# Sommaire



p. 9

*Le billet du Recteur*

**“NE PAS DIFFÉRER LA JUSTICE”**  
PAR LE RECTEUR CHEMS-EDDINE HAFIZ

p. 13

*Focus sur une actualité*

**MARSEILLE : À ÉDOUARD-TOULOUSE,  
LA PSYCHIATRIE EN DÉTRESSE RÉCLAME  
SA « ZONE PRIORITAIRE DE SANTÉ »**  
PAR NOA ORY

p. 14

*Contribution*

**FAIRE ŒUVRE DE JUSTICE, UN CASSE-  
TÊTE POUR L’ÉTAT DE DROIT**  
PAR RACHID AZIZI

p. 16

*Laïcité*

**JUSTICE RÉPUBLICaine  
ET JUSTICE DIVINE :  
DEUX CHEMINS VERS LA DIGNITÉ**

p. 19

*Contribution*

**LA JUSTICE ET LES GRANDS HOMMES :  
QUAND LE PANTHÉON PARLE AU CŒUR  
DES CROYANTS**  
PAR AMINE BENROCHD

p. 22

*Comité d’éthique et médical*

**PRÉSENTATION DU COMITÉ D’ÉTHIQUE  
ET MÉDICAL DE LA GRANDE MOSQUÉE  
DE PARIS**  
PAR PR SADEK BELOUCIF

p. 25

*Actualités de la Mosquée de Paris*

**DU 8 AU 14 OCTOBRE 2025**

p. 30

**LE PRIX LITTÉRAIRE DE LA GRANDE  
MOSQUÉE DE PARIS :  
L’EXCELLENCE COURONNÉE**  
PAR NASSERA BENAMRA

p. 37

*Paroles du Minbar*

**LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI  
PARMI LES SIGNES DE LA PERFECTION  
DE LA FOI**  
PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 40

*Récits célestes*

**L’HISTOIRE DU PROPHÈTE DAVID (PAIX  
SUR LUI) DANS LE JUGEMENT ENTRE  
DEUX PARTIES EN LITIGE**  
PAR CHEIKH MOHAMED AMINE HADDOU

p. 42

*Regard fraternel*

**EN QUÊTE DE L’ADN D’UNE HUMANITÉ  
CONSCIENTE**  
PAR NASSERA BENAMRA

p. 44

*Portrait*

**ROBERT BADINTER : LA VOIX DE LA  
JUSTICE QUI A ABOLI LA MORT**  
PAR CHEIKH AHMED MOUSSA

p. 45

*Le Coran m'a appris*

**QUE LA VIE EST UN SOUFFLE SACRÉ**  
PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 48

*Résonances abrahamiques*

**COMMENT L'ÉGLISE CATHOLIQUE  
A ABANDONNÉ LA PEINE DE MORT**  
PAR RAPHAËL GEORGY

p. 50

*Le Saviez-vous ?*

**CHEIKH KADDOUR BENGHABRIT**  
CE JUSTE, OUBLIÉ DU PANTHÉON  
PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 51

*Notre mosquée*

**ON EST LE 17 OCTOBRE 1961... ET  
À PARIS, LE SILENCE PÈSE SUR LA SEINE**  
PAR NASSERA BENAMRA

p. 53

*Sabil al-Iman, éclats spirituels de la  
semaine*

**LA JUSTICE EN ISLAM**  
NOM DIVIN ET DEVOIR HUMAIN  
PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 58

*Invocation*

**“Ô TOI, SEIGNEUR DE LA JUSTICE PARFAITE  
ET DU JUSTE ÉQUILIBRE”**

p. 59

*Le Hadith de la semaine*

**LE SERMON D'ADIEU : UN PACTE ÉTERNEL  
D'HUMANITÉ**  
PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 61

*Découvrons-là*

**LES DROITS DE L'ENFANCE :  
ENTRE PASSÉ ET PRÉSENT**  
PAR CHEIKH ABDELALI MAMOUN

p. 63

*Le vrai du faux*

**‘LA JUSTICE EST LE FONDEMENT  
DU POUVOIR’**  
PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH

p. 65

*À la découverte des mosquées du monde*

**LA GRANDE MOSQUÉE DE LISBONNE :  
LE RETOUR DE LA LUMIÈRE ANDALOUSE  
SUR LES RIVES DE L'ATLANTIQUE**  
PAR NOA ORY

p. 71

*Les mots voyageurs*

**TIGRE**  
PAR NOA ORY

p. 74

*Plumes en éveil : un livre coup de cœur  
VERS L'ORIENT - ABDELWAHAB MEDDEB*

p. 75

*Le dessin de la semaine*

**PAR JUSTIN MARRON**

p. 76

*Le citation de la semaine*

**“LA LOI ÉPOUVANTE LA CONSCIENCE”**  
VICTOR HUGO

p. 77

*Événement à venir*

**À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS**





“Ne pas différer la justice”

# Le billet du Recteur n°80

**L**es images de joie et d'émotion qui ont parcouru le monde, montrant les otages israéliens enfin libérés retrouvant leurs familles, ont touché jusqu'aux consciences les plus endurcies. Dans ce cri de soulagement partagé, nous avons entrevu ce que pourrait être une humanité réconciliée avec elle-même : des enfants se blottissant à nouveau contre leurs mères, des visages marqués par l'angoisse redevenant lumière. Il serait indécent de ne pas s'en réjouir. Cette joie est celle de la vie qui reprend le dessus, de la peur qui s'éloigne, ne serait-ce qu'un instant, de l'humanité qui réapparaît.

Mais toute émotion sincère porte avec elle son envers : la douleur de ceux que l'on oublie. Car, à Gaza, la guerre n'a pas seulement brisé des murs, elle a disloqué le tissu même de l'existence humaine. Deux années de destruction méthodique ont réduit cette terre à une plaie ouverte. Plus de soixante-dix mille morts, des centaines de milliers de blessés, des générations d'enfants sans école, de femmes sans abri, d'hommes sans avenir. L'eau est rare, les hôpitaux sont devenus des cimetières, les mosquées des ruines. Et sous les débris, il reste encore des voix qui gémissent, des regards qui espèrent, des êtres qui, malgré tout, continuent de prier.

Ce que le président Donald Trump présente aujourd’hui comme un « nouveau Moyen-Orient » est peut-être, pour l’instant, une illusion d’ordre bâti sur des gravats. Oui, l’accord sur Gaza, signé au Caire, en présence des dirigeants égyptiens, qataris et turcs, est un fait diplomatique majeur. Il a permis, au moins temporairement, de faire taire le vacarme des armes et de ramener à la surface des vies retenues dans l’obscurité. Mais que vaut un cessez-le-feu sans horizon politique ? Que vaut une reconstruction si l’on ne rebâtit pas d’abord le sens même de la justice ?

En différant la question de l’avenir palestinien, en renvoyant la solution à deux États à un futur indéfini, l’accord risque de n’être qu’une parenthèse dans un cycle infini de violences. La paix ne se réduit pas à l’absence de guerre : elle exige la reconnaissance, la légitimité, la dignité. En différant ces éléments essentiels, on repousse le conflit, mais on ne l’éteint pas.

L’histoire du Proche-Orient nous enseigne que chaque trêve sans justice prépare la prochaine tragédie. Et l’histoire du monde nous rappelle que lorsqu’un peuple est maintenu dans la privation de ses droits fondamentaux, la paix universelle reste un mirage.

La Grande Mosquée de Paris, fidèle à sa vocation spirituelle et citoyenne, se réjouit sincèrement de chaque pas vers l’apaisement. Mais elle ne saurait taire son inquiétude devant une reconstruction qui se voudrait technique sans être morale. On ne rebâtit pas une ville sans rebâtir le droit. Et le droit, ici, c’est celui d’un peuple à disposer de lui-même.

La reconnaissance de l’État de Palestine, annoncée en septembre dernier par la France, fut un geste courageux. Elle a rappelé que la légalité internationale n’est pas un accessoire diplomatique, mais le fondement même de la paix. Elle a replacé la France dans le rôle qui a toujours été le sien : celui d’une nation qui ne cède pas à la fatalité et qui se dresse, par la force de la raison et du droit, contre la banalisation de l’injustice.

Mais cette reconnaissance, aussi symbolique soit-elle, ne peut rester orpheline d’actes concrets. Elle doit s’accompagner d’un effort collectif politique, économique, humanitaire, pour que les Palestiniens puissent redevenir acteurs de leur destin.

On ne peut exiger du peuple palestinien qu’il renaisse sans lui rendre le sol où il doit se tenir debout. On ne peut reconstruire Gaza si, dans le même temps, la Cisjordanie s’effondre sous le poids des colonies. La paix de demain se prépare dans les villages

**La paix ne se réduit  
pas à l’absence  
de guerre : elle exige  
la reconnaissance,  
la légitimité,  
la dignité.**

”



détruits, dans les écoles qui rouvriront, dans la réhabilitation d'un peuple qui a trop longtemps été réduit au statut de victime.

L'accord signé par Donald Trump évoque la création d'une force internationale, la mise en place d'une administration transitoire, l'exclusion du Hamas de toute gouvernance. Ces dispositions, si elles peuvent répondre à une logique sécuritaire, ne sauraient remplacer la légitimité démocratique d'un peuple. Gouverner pour les Palestiniens sans les Palestiniens, c'est prolonger la dépossession. C'est vouloir guérir une blessure en la recouvrant de silence.

La vraie paix exige du courage moral, non seulement de la part des puissances étrangères, mais aussi des acteurs régionaux. Il est temps de sortir des calculs, des vengeances, des stratégies d'influence pour revenir à la parole simple de la justice.

Cette justice, le Coran la nomme avec majesté : « Inna Allâha ya'muru bil-'adli wa-l-ihsân », Dieu ordonne la justice et la bonté. Elle n'est pas un idéal lointain, mais un devoir quotidien. C'est la justice qui fonde le vivre-ensemble ; c'est elle qui rend la paix possible.

La France, par sa tradition universaliste, peut encore rappeler à tous que le droit des peuples n'est pas négociable. Elle l'a fait hier en reconnaissant l'État de Palestine. Elle doit aujourd'hui le faire en soutenant, avec constance, la réalisation de cette reconnaissance dans les faits : par une aide à la

reconstruction, par une diplomatie active, par une voix claire au sein des Nations unies.

Enfin, au-delà de la politique, c'est notre humanité qu'il faut reconstruire. Il s'agit d'être du côté de la paix, c'est-à-dire du côté de l'humain. Chaque camp a ses douleurs, ses morts, ses peurs. Mais la mesure d'une civilisation, disait le grand islamologue Mohammed Arkoun, se lit dans sa capacité à transformer la douleur en intelligence.

Puissions-nous, à la suite de ces heures de larmes et d'émotion, ouvrir enfin la porte d'un avenir partagé : deux peuples, deux États, côte à côte, se regardant non plus à travers la peur, mais à travers la reconnaissance mutuelle.

La paix, disait le Prophète Mohammed (*la paix et la bénédiction soient sur lui*), n'est pas un mot que l'on prononce, c'est une œuvre que l'on bâtit. À nous de ne pas la différer.

“

**La France,  
par sa tradition  
universaliste, peut  
encore rappeler à tous  
que le droit des peuples  
n'est pas négociable.**

À Paris, le 15 octobre 2025

**CHEMS-EDDINE HAFIZ**  
Recteur de la Grande Mosquée de Paris



# Focus

sur une actualité

## MARSEILLE : À ÉDOUARD-TOULOUSE, LA PSYCHIATRIE EN DÉTRESSE RÉCLAME SA « ZONE PRIORITAIRE DE SANTÉ »

PAR NOA ORY

Dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, sur les hauteurs qui dominent les quartiers nord, l'hôpital psychiatrique Édouard-Toulouse fait figure de symbole d'une crise nationale. Fermetures de lits, pénurie de soignants, épuisement des équipes : le syndicat SUD Santé tire la sonnette d'alarme et plaide pour une reconnaissance officielle de l'établissement en « Zone prioritaire de santé », à l'image des Réseaux d'éducation prioritaire (REP) dans l'Éducation nationale.

### Une psychiatrie au bord de la rupture

« On voit les maux se croiser », résume Kader Benayed, secrétaire général du syndicat SUD Santé. Dans ce secteur déjà fragilisé par la précarité sociale, les difficultés se multiplient : manque de personnel, désorganisation des unités, sentiment d'abandon. Dix postes de cadres seraient actuellement vacants, selon les chiffres communiqués par le syndicat.

Les équipes ont alerté les 577 députés cet été, dans une lettre évoquant une situation « d'extrême gravité ». Le centre hospitalier, isolé du centre-ville, peine à recruter et à fidéliser ses soignants dans un territoire où les besoins psychiatriques explosent.

### Une idée simple : s'inspirer des REP

Pour sortir de l'impasse, le syndicat avance une idée structurante : créer des zones priorisées pour la santé, où les établissements bénéficieraient de moyens humains et financiers adaptés à la réalité du terrain.

Sur le modèle des REP, qui accordent primes et effectifs allégés aux enseignants exerçant dans

les zones les plus difficiles, ces hôpitaux pourraient obtenir des revalorisations financières, des avantages de carrière ou encore des budgets fléchés pour renforcer l'encadrement et les soins.

« Ce n'est pas une dépense, mais un investissement pour remettre de la santé dans les quartiers qui en ont le plus besoin », insiste Kader Benayed.

### De la politique de la Ville à la politique de santé

L'idée rejoint celle des Zones d'intervention prioritaire (ZIP) déjà définies par les Agences régionales de santé (ARS) pour les professions libérales, mais dont les hôpitaux publics sont exclus. Pour le syndicat, il est temps de franchir un cap et d'adapter la logique de la politique de la Ville à la réalité hospitalière : « Les médecins ne sont qu'un maillon. Il manque aussi des assistantes sociales, des aides-soignants, des infirmiers... », rappelle Benayed.

### Une expérimentation à portée nationale

Si elle voyait le jour, la Zone prioritaire de santé de Marseille pourrait servir de laboratoire national. Plusieurs députés, de tous bords politiques, ont déjà relayé la proposition auprès du gouvernement.

À Édouard-Toulouse, on y voit une bataille qui dépasse les murs de l'hôpital : celle d'un service public de la santé mentale à bout de souffle, cherchant à renouer avec sa mission première : soigner les plus fragiles, là où la République est souvent la plus absente.

## Faire œuvre de justice, un casse-tête pour l'État de droit

PAR RACHID AZIZI

Rendre justice, ce n'est pas seulement appliquer un code ou prononcer une peine. C'est incarner l'idée que la loi s'impose à tous, du plus puissant au plus anonyme. Mais derrière chaque jugement se joue un double enjeu : la vie bouleversée du condamné et la perception qu'en retient la société. Entre le droit et son interprétation publique, l'écart se creuse souvent, nourrissant la défiance.

Les affaires politico-financières illustrent cette tension. Lorsqu'un élu ou un responsable de premier plan est condamné, même à une peine aménageable, la sanction dépasse le cadre judiciaire : réputation entachée, carrière stoppée, crédibilité brisée. Le droit pénal permet de juger sur la base d'indices convergents, sans preuve matérielle absolue. Les magistrats y voient un outil indispensable pour traiter des infractions complexes, dissimulées derrière des circuits financiers opaques. Mais une partie de l'opinion y décèle une fragilité, voire une suspicion d'acharnement, d'autant que certains grands dossiers économiques s'achèvent par des non-lieux ou des relaxes, laissant le sentiment que les « cols blancs » passent entre les mailles du filet.

À ce déséquilibre symbolique entre puissants et anonymes s'ajoute un contraste tout aussi frappant dans la justice du quotidien. Les tribunaux correctionnels traitent chaque jour des affaires de délinquance ordinaire : vols à la tire, violences en bande, trafics de stupéfiants. Les peines y sont souvent fermes, parfois assorties d'un mandat de dépôt immédiat. Là encore, la perception diverge : pour certains, la justice est trop sévère envers des jeunes issus



Rachid Azizi est chroniqueur, auteur, déontologue, engagé sur les questions de justice sociale et de citoyenneté.

de quartiers fragiles ; pour d'autres, elle n'est pas assez ferme, puisqu'on les retrouve rapidement dehors. L'incompréhension s'accroît lorsqu'un primo-délinquant bénéficie d'un sursis ou d'un travail d'intérêt général, tandis qu'un multirécidiviste échappe à la prison faute de places disponibles. Chacun retient ce qui conforte ses convictions : justice trop dure pour les uns, trop clémence pour les autres.

La justice apparaît ainsi tantôt implacable, tantôt indulgente. En réalité, elle s'efforce de maintenir un équilibre entre la sanction, la prévention de la récidive et les contraintes d'un système saturé. Mais la perception publique, amplifiée par les réseaux sociaux et les débats médiatiques, accentue l'idée d'une justice à « deux vitesses ». Cette défiance dépasse d'ailleurs le seul champ judiciaire : elle traduit un rapport plus général de suspicion envers les institutions, accusées tour à tour d'impuissance ou de partialité.

Dans ce climat, l'indépendance des magistrats est régulièrement mise en cause. Ils rappellent pourtant qu'ils ne font qu'appliquer les lois votées par le Parlement. Si certaines dispositions permettent de condamner sur la base d'indices ou de prononcer des peines aménageables, c'est parce que le législateur n'a pas souhaité les modifier – par calcul politique, par crainte d'être accusé d'auto-protection, ou par conviction que ces textes ne concerneraient jamais leur propre camp. Les juges se retrouvent alors seuls à assumer la charge de décisions parfois impopulaires.

Rendre justice, c'est pourtant faire œuvre d'intérêt général. Qu'elle frappe un ministre, un chef d'entreprise ou un simple trafiquant, chaque condamnation rappelle qu'il existe un ordre public que nul ne peut transgresser impunément. Mais cet ordre ne peut être respecté que si la société garde confiance en ceux qui le garantissent. La défiance actuelle traduit moins une contestation du droit qu'un doute sur la capacité de la justice à incarner l'égalité devant la loi.

La tâche est ingrate et essentielle à la fois : dire le droit, protéger la société et préserver l'équilibre fragile de la démocratie. Faire œuvre de justice, c'est accepter la critique, mais c'est surtout défendre l'idée qu'en l'absence de règle commune, c'est la force – et non plus la loi – qui dicterait nos vies. Dans ce sens, chaque décision judiciaire, aussi controversée soit-elle, demeure un acte de résistance au chaos.





# Laïcité ~

## 34 | JUSTICE RÉPUBLICAINE ET JUSTICE DIVINE : DEUX CHEMINS VERS LA DIGNITÉ

*Il est des mots qui semblent s'opposer, et pourtant se complètent.*

*Des idées qu'on croit étrangères, et qui, vues de plus haut,  
s'inclinent l'une vers l'autre comme deux branches d'un même arbre.*

*Ainsi vont la laïcité et l'islam : la première protège la liberté  
des consciences, le second la nourrit ; l'une bâtit des lois pour tous,  
l'autre élève des cœurs justes, pour chacun.*

*Et là où l'homme se cherche entre foi et raison, Dieu lui rappelle :  
« Nous avons honoré les fils d'Adam » (Coran, 17:70).*

### DEUX LANGAGES, UNE MÊME DIGNITÉ

La laïcité est née dans le tumulte des révolutions européennes. Elle voulait libérer la conscience de la domination religieuse, garantir la neutralité de l'État et offrir à chacun le droit de croire... ou de ne pas croire.

En France, cette idée prit la forme d'un principe : « La République ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte. » (Loi du 9 décembre 1905). Mais ce principe n'est pas une guerre contre Dieu : c'est un pacte de liberté.

Il protège l'espace commun des excès du fanatisme, tout en protégeant le croyant de la contrainte politique. Et c'est là que la spiritualité islamique rejoint cette philosophie.

Bien avant 1905, l'Islam, avait proclamé : « Nulle contrainte en religion. » (Coran, 2 :256). Cette phrase, gravée dans le texte sacré depuis quatorze siècles, contient l'esprit même de la laïcité : la foi n'a de valeur que si elle est libre.

Autrement dit : la liberté de croire est d'essence divine.

### QUAND LA JUSTICE DIVINE RENCONTRE LA JUSTICE HUMAINE

La laïcité républicaine repose sur une idée simple : la justice pour tous.

Et l'islam, dans sa vision théologique, en fait une exigence absolue. « Dieu vous ordonne d'être justes et bienfaisants. » (Coran, 16 :90) Dans ce verset, la justice n'est pas une option : elle est un ordre divin. Elle transcende la foi individuelle pour devenir une norme universelle.





C'est pourquoi les sociétés musulmanes anciennes ont pu intégrer des minorités religieuses avec des droits civiques garantis.

Les juifs, les chrétiens, les sabéens vivaient dans les territoires islamiques avec leur justice propre, leurs lieux de culte et leurs écoles, selon le principe du 'ahd, le pacte de protection.

Ce modèle d'équilibre entre foi et pluralité préfigurait, d'une certaine manière, l'esprit de la laïcité moderne : un espace commun fondé sur la justice, non sur la domination.

### *LES DROITS DE L'HOMME DANS LA LUMIÈRE DU CORAN*

La Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 1948) proclame la dignité de toute personne humaine, l'égalité entre les peuples, la liberté de pensée, de conscience et de religion. Mais ces idéaux trouvent dans le Coran une résonance étonnante :

Principe universel	Référence coranique
Dignité humaine	« Nous avons honoré les fils d'Adam » (17:70)
Liberté de croyance	« À vous votre religion, et à moi la mienne » (109:6)
Égalité devant la loi	« Le plus noble d'entre vous auprès de Dieu est le plus pieux » (49:13)
Interdiction de la torture	« Ne transgressez pas : Dieu n'aime pas les transgresseurs » (2:190)
Protection de la vie	« Quiconque sauve une vie, c'est comme s'il avait sauvé toute l'humanité » (5:32)

Dignité humaine	« Nous avons honoré les fils d'Adam » (17:70)
Liberté de croyance	« À vous votre religion, et à moi la mienne » (109:6)
Égalité devant la loi	« Le plus noble d'entre vous auprès de Dieu est le plus pieux » (49:13)
Interdiction de la torture	« Ne transgressez pas : Dieu n'aime pas les transgresseurs » (2:190)
Protection de la vie	« Quiconque sauve une vie, c'est comme s'il avait sauvé toute l'humanité » (5:32)

Ainsi, ce que la philosophie moderne a exprimé dans le langage du droit, le Coran l'avait révélé dans le langage de la foi.

L'un et l'autre convergent vers un même horizon : la sacralité de la vie humaine.

### *BADINTER ET BENGHABRIT : DEUX VISAGES D'UNE MÊME JUSTICE*

Dans la France républicaine, Robert Badinter incarna la justice par la raison. Il abolit la peine de mort, convaincu que l'État n'a pas le droit de tuer, même au nom de la loi. Il voyait dans chaque homme une dignité inviolable.

Et dans la mémoire musulmane de France, Cheikh Kaddour Benghabrit incarne la justice par la foi. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il risqua sa vie pour sauver des juifs persécutés, au nom de ce même principe : aucune religion n'autorise l'injustice.

Ces deux hommes, l'un laïque, l'autre religieux, se rejoignent dans une vérité simple : la justice est une fraternité qui s'exprime différemment selon les langages, mais émane d'une même source divine.





## QUAND LA FOI DEVIENT CITOYENNE

Un musulman n'est pas en contradiction avec la laïcité : il en est l'un des bénéficiaires.

La laïcité lui permet de pratiquer librement son culte, d'éduquer ses enfants dans la foi, de construire des mosquées, d'organiser des pèlerinages, tout cela dans le respect des lois communes.

Être citoyen musulman, c'est comprendre que l'obéissance à Dieu ne contredit pas la loyauté envers la République.

Le Prophète ﷺ lui-même disait : « *L'amour de la patrie fait partie de la foi.* » (Hadith rapporté symboliquement, sens moral confirmé)

De même, Ali ibn Abi Talib affirmait : « *La société subsiste malgré la mécréance, mais elle s'effondre avec l'injustice.* » Ainsi, la justice est le cœur battant du civisme.

## JUSTICE RÉPUBLICAINE ET JUSTICE DIVINE : DEUX VISAGES D'UNE MÊME QUÊTE

La justice républicaine juge selon les lois humaines ; la justice divine juge selon la vérité des coeurs. Mais les deux, dans leur essence, visent la même finalité : rendre à chacun sa dignité.

L'une agit sur la terre, l'autre éclaire le ciel.

Et lorsque les deux se rejoignent, quand un juge prononce un verdict équitable, quand un imam prêche la bienveillance, quand un citoyen agit avec droiture, alors, la République et la foi deviennent alliées de Dieu.

**La laïcité n'est pas le contraire de la foi : elle en est le témoin silencieux. Elle veille à ce que la justice des hommes ne devienne pas la tyrannie des uns sur les autres. Et la justice divine, elle, veille à ce que la liberté des coeurs ne devienne pas indifférence à l'injustice.**

*Deux soleils, deux horizons, mais une même lumière  
Celle de la dignité humaine.  
Car là où l'homme respecte l'homme,  
Dieu, Lui, se révèle déjà.*



# La Justice et les Grands Hommes : quand le Panthéon parle au cœur des croyants

PAR AMINE BENROCHD

À l'heure où la République honore Robert Badinter au Panthéon, symbole d'une justice fondée sur la dignité humaine, les musulmans de France sont invités à méditer ce lien intime entre foi, droit et conscience. Car, dans la tradition islamique comme dans la tradition républicaine, la justice n'est pas une institution : c'est une orientation du cœur et une responsabilité envers les vivants et les morts.

## De la mémoire des justes à la justice des vivants

Chaque époque élève ses monuments : certains pour célébrer la gloire, d'autres pour honorer la mémoire.

Le Panthéon, au cœur de Paris, n'est pas un simple édifice : il est le sanctuaire de la conscience nationale, où la France dépose les noms de ceux qui ont fait triompher l'humanité sur la peur et la force.

Le 9 octobre 2025, Robert Badinter a rejoint cette demeure symbolique. Juriste, avocat et ministre de la Justice, il fut l'artisan de l'abolition de la peine de mort en 1981. Sa voix courageuse et sa fidélité à la dignité humaine en ont fait une conscience morale de la République.

Mais cet hommage fut terni par un acte ignoble : la profanation de sa tombe à Bagneux, survenue le jour même. Pour le Recteur Chemseddine Hafiz, de la Grande Mosquée de Paris, ce geste est « une atteinte à ce qui fonde toute civilisation : le respect des morts, de la justice et des justes ».

Cette profanation n'est pas seulement une dégradation : c'est une violence symbolique, une offense à la mémoire collective et au principe même de sacralité de la vie, que l'islam érige au rang de valeur spirituelle.



Selon le Prophète ﷺ : « Briser les os d'un mort est semblable à briser les os d'un vivant » (Abû Dâwûd).

Ce hadith enseigne que la justice et le respect ne cessent pas avec la mort. En ce sens, le Panthéon, comme le tombeau, symbolise la continuité du devoir moral : honorer ceux qui ont servi l'humanité.

De ce respect pour les morts naît une exigence envers les vivants : celle de bâtir la justice qui fonde les civilisations.

## La justice, pilier des civilisations

L'entrée d'un homme au Panthéon n'est pas qu'un événement politique : c'est une méditation sur ce que nous considérons juste et durable.

De Socrate à Gandhi, de Mandela à Badinter, les grandes civilisations ont honoré ceux qui ont fait du droit un rempart contre la vengeance et la peur.

Le Coran dit : « Ô vous qui croyez ! Soyez fermes pour la justice, témoins pour Dieu, même contre vous-mêmes ou vos proches » (Sourate 4, verset 135).

Ce verset ne parle pas seulement de la justice au sens religieux : il engage le croyant à dépasser ses appartenances et à se tenir du côté du juste, même lorsque cela lui coûte.

Dans le contexte français, il appelle à être témoin de droiture dans l'espace public — non pas à imposer une justice divine, mais à incarner une éthique de responsabilité et de vérité.

Le Prophète ﷺ disait : « Les plus aimés d'Allah sont les plus justes » (Ahmad, al-Bayhaqî).

Cette parole, loin d'être une simple exhortation spirituelle, rejoint l'idée républicaine que la justice est la plus haute vertu civique.

Dans une société laïque, elle se traduit par l'impartialité, la défense du faible et le refus de la vengeance — autant de valeurs communes entre foi et humanisme.

Ainsi, qu'elle s'inspire du Coran, du droit naturel ou de la philosophie des Lumières, la justice demeure le pont entre la croyance et la citoyenneté.

Ces principes de justice, incarnés dans les textes sacrés, se retrouvent également dans les figures humaines qui ont marqué l'histoire.

## Les figures de la justice : de la foi à la raison

Les civilisations se mesurent aux hommes qu'elles élèvent au rang d'exemples.

Dans l'histoire islamique, 'Umar ibn al-Khattâb se jugeait lui-même pour éviter toute injustice ; le Prophète Muhammad ﷺ, surnommé al-Amîn — le digne de confiance — montrait que la justice naît du cœur avant de s'écrire dans la loi. Parmi les penseurs musulmans contemporains, Malik Bennabi, Taha Jabir al-Alwani et Yadh

Ben Achour ont cherché à concilier droit, raison et foi, convaincus que la justice devait être la charpente morale d'une société moderne.

Leurs réflexions rejoignent celles des humanistes du monde entier : la justice n'est pas un monopole religieux, mais une exigence universelle qui relie le ciel et la cité.

De ces figures humaines de la justice, le regard s'élève vers les lieux où elle prend forme : ces espaces symboliques qui orientent le cœur et la société.

## Du Panthéon au Mihrab : deux orientations vers la justice

Le Panthéon et le Mihrab n'ont pas la même fonction, mais ils partagent une idée : celle de l'orientation.

Le Mihrab oriente le croyant vers La Mecque, rappelant la direction spirituelle du cœur.

Le Panthéon, lui, oriente la société vers ses valeurs morales, vers la reconnaissance des justes.

La comparaison n'est pas théologique, mais symbolique : elle montre que toute civilisation, croyante ou non, cherche un point d'équilibre entre la transcendance et la justice.

Le Coran le rappelle : « Dieu commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches, et Il interdit la turpitude, l'injustice et la rébellion » (Sourate 16, verset 90).

Ce verset, dans une société sécularisée, rappelle que la foi ne s'oppose pas à la loi, mais qu'elle inspire à agir pour le bien commun.

La justice devient alors une prière civique : une manière d'orienter nos actes vers la paix sociale.

## Être juste, c'est être vivant

Les grands hommes sont des miroirs : ils nous renvoient à ce que nous choisissons d'être.

La République honore ses justes ; la foi rappelle que la justice est un Nom de Dieu — al-'Adl.

Le Prophète ﷺ a dit : « Celui d'entre vous qui voit un mal, qu'il le change par sa main ; s'il ne le peut, qu'il le change par sa parole ; et s'il ne le peut, qu'il le réprouve dans son cœur — et cela est le degré le plus faible de la foi » (Muslim).

Dans un contexte pluraliste, ce hadith peut être lu comme un appel à la responsabilité morale : transformer la foi intérieure en engagement concret, sans violence, par la parole, l'action ou la conscience.

Mais la justice ne se limite pas à la contemplation des vertus passées : elle exige un engagement présent.

### Perspective communautaire : être juste aujourd'hui

Pour les musulmans de France, cet événement résonne comme un appel à la responsabilité.

Être juste, c'est aussi s'engager. Dans les mosquées, les associations et les institutions locales, de nombreuses initiatives œuvrent pour l'équité, la médiation, la lutte contre les discriminations ou la solidarité sociale.

Soutenir ces actions, y participer, c'est prolonger dans la cité l'esprit du verset coranique et de la justice prophétique.

Des structures comme la Grande Mosquée de Paris ou des réseaux citoyens inspirés de l'éthique islamique — tels que des associations de médiation, de justice sociale ou de dialogue interreligieux — rappellent que la foi doit s'exprimer dans le vivre-ensemble.

C'est aussi dans ces espaces que la communauté peut faire entendre une voix mesurée, fidèle à l'esprit de justice d'un 'Umar — enracinée dans la foi — et inspirée, dans son

exigence éthique, par des figures humanistes comme Badinter : ferme sur les principes, ouverte sur le monde.

### La justice n'est pas un souvenir, c'est un chantier

La justice n'appartient pas au passé. Elle s'écrit chaque jour dans les tribunaux, les écoles, les lieux de culte et les quartiers.

Dans les écoles coraniques comme dans les universités, il nous faut former une génération qui relie le droit à l'éthique, la foi à la raison, la solidarité à la citoyenneté.

Cela passe par une meilleure formation des imams et responsables religieux au droit républicain, par un dialogue sincère avec les autres traditions autour des valeurs universelles, et par des initiatives locales de médiation capables de traduire l'esprit de justice en action concrète dans la société.

La mémoire des justes ne sert à rien si elle ne produit pas des hommes justes.

**Le Panthéon abrite les restes des justes ; le cœur du croyant abrite leur lumière. Lorsque la République et la foi se rejoignent autour de la justice, elles élèvent la société et l'homme. Rendre justice, c'est servir Dieu — et servir Dieu, c'est protéger l'humanité. Car la justice, tant qu'elle inspire les consciences, demeure vivante parmi les hommes.** ■





## Comité d'éthique et médical de la Grande Mosquée de Paris

### 1 | PRÉSENTATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET MÉDICAL DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Par Pr Sadek Beloucif

Dans les suites d'un travail mené sur l'adaptation du discours musulman en France à la République, la Grande Mosquée de Paris a souhaité se doter d'un comité d'éthique pour répondre aux nouvelles interrogations suscitées par la science, la médecine et la société. Son objet est d'aider à éclairer et comprendre les enjeux éthiques des innovations technologiques et médicales. Sa composition regroupe des compétences issues de différentes spécialités médicales, mais aussi du monde du droit, des entreprises, de la réflexion philosophie et éthique ou de la sociologie.

De multiples instances éthiques existent déjà en France, comme les comités nationaux, comme le Comité consultatif national d'éthique (CCNE), qui identifie des interrogations éthiques qui peuvent, le cas échéant, aider les travaux du législateur, ou les "Espaces éthiques régionaux", ou les "Centres d'Éthique Clinique", des hôpitaux, ou encore les comités d'éthique de la recherche, ou de Sociétés savantes.

Le Comité d'éthique de la GMP, respectueux des grands principes éthiques, se veut directement ancré dans les pratiques, en appre-

nant les uns des autres. Dans tous les cas, la nature théologique, religieuse, ou spirituelle sera analysée. Comme l'indique la lettre de mission du Recteur, il s'agit « *offrir des conseils et des orientations aux fidèles sur des décisions médicales, en tenant compte des enseignements religieux et des valeurs éthiques. Cela pourrait inclure des discussions sur le consentement éclairé, les directives anticipées, et d'autres aspects de la prise de décision médicale.* »

Au plan médical, la recherche d'une solution éthique fait appel à des principes médicaux re-

connus de bienfaisance, non-malfaisance, de respect de l'autonomie de la personne et de son consentement, et enfin de justice, particulièrement dans les cas où les ressources sont rares ou particulièrement couteuses. Les problèmes soulevés sont complexes, et il faudra à chaque fois répondre à de multiples questions, comme quel est le but du traitement ou de la recherche proposée ? quelle information, quel consentement, quelle compréhension des risques et des bénéfices ? quelles sont les perspectives attendues, avec ou sans l'intervention proposée ? quelles en sont les alternatives ?

Chaque sujet, chaque question posée est unique, porteuse de sa dynamique propre, et sera réalisée sous l'œil attentif, non seulement des fidèles, ce qui est bien normal, mais aussi de la société toute entière, ce qui est naturel en République. Face aux nombreux dilemmes éthiques, la difficulté vient du fait que plus qu'un choix d'ordre binaire entre "le bien" et "le mal", il s'agit le plus souvent de choisir entre plusieurs "biens", qui peuvent, qui plus est, apparaître ou être contradictoires.

En pratique, en tentant de déterminer les meilleurs choix à effectuer, l'analyse des données objectives (science, expérience, textes spécifiques législatifs ou déontologiques) est nécessaire, mais dans bon nombre de cas cependant, la quête du bien souhaité, du bien attendu, interroge nos limites et nos devoirs fondamentaux.

La société musulmane fait une grande confiance au médecin, avec une civilisation qui a donné à l'humanité Averroès ou Avicenne. Cet intérêt est illustré par exemple par de nom-

breux hadiths du Prophète, que la paix et la bénédiction de Dieu soient sur lui, comme :

*"Cherchez la science, du berceau jusqu'au tombeau"*

*"Prenez la sagesse sans vous inquiéter du récipient qui le contient"*

*"S'instruire est un devoir pour chaque Musulman et chaque Musulmane"*

*"Recherchez la science, même si vous deviez aller en Chine pour la trouver"*

*"Les savants sont les héritiers des prophètes"*

*"Celui qui est aimé de Dieu comprend la religion par les sciences et, pour acquérir les sciences, il faut étudier"*

*"Il ne faut pas que l'ignorant garde son ignorance et il ne faut pas que le savant garde pour lui seul sa science"*

*"Qui s'engage dans la voie de l'étude, Dieu le conduit dans la voie du Paradis"*

Nous serons attentifs avec ce Comité à être au service du public en offrant des explications sur les

les droits du patient et certaines démarches administratives (comme les directives anticipées, ou l'importance du rôle de la personne de confiance), les actes recommandés ou la conduite à tenir lors de certains traitements, tout en n'oubliant jamais que chaque cas est unique et représente une individualité propre, quelle que soit la profondeur de la réflexion qui aura été entrepris de manière théorique.





# Actualités

## de la Grande Mosquée de Paris du 8 au 14 octobre 2025

8  
oct.

### Entrée au Panthéon de Robert Badinter : un hommage à la conscience de la République

La Grande Mosquée de Paris s'incline avec respect et émotion devant la mémoire de Robert Badinter, dont l'entrée au Panthéon, ce 9 octobre 2025, jour anniversaire de l'abolition de la peine de mort, consacre l'une des plus hautes figures morales de notre République.

Robert Badinter fut, au-delà du juriste, du ministre et du président du Conseil constitutionnel, la voix d'une France fidèle à sa promesse d'humanité. Par son courage, sa droiture et sa foi en la dignité humaine, il fit reculer la barbarie de la peine capitale et rappela à chacun que la justice trouve sa valeur dans la justesse du châtiment.

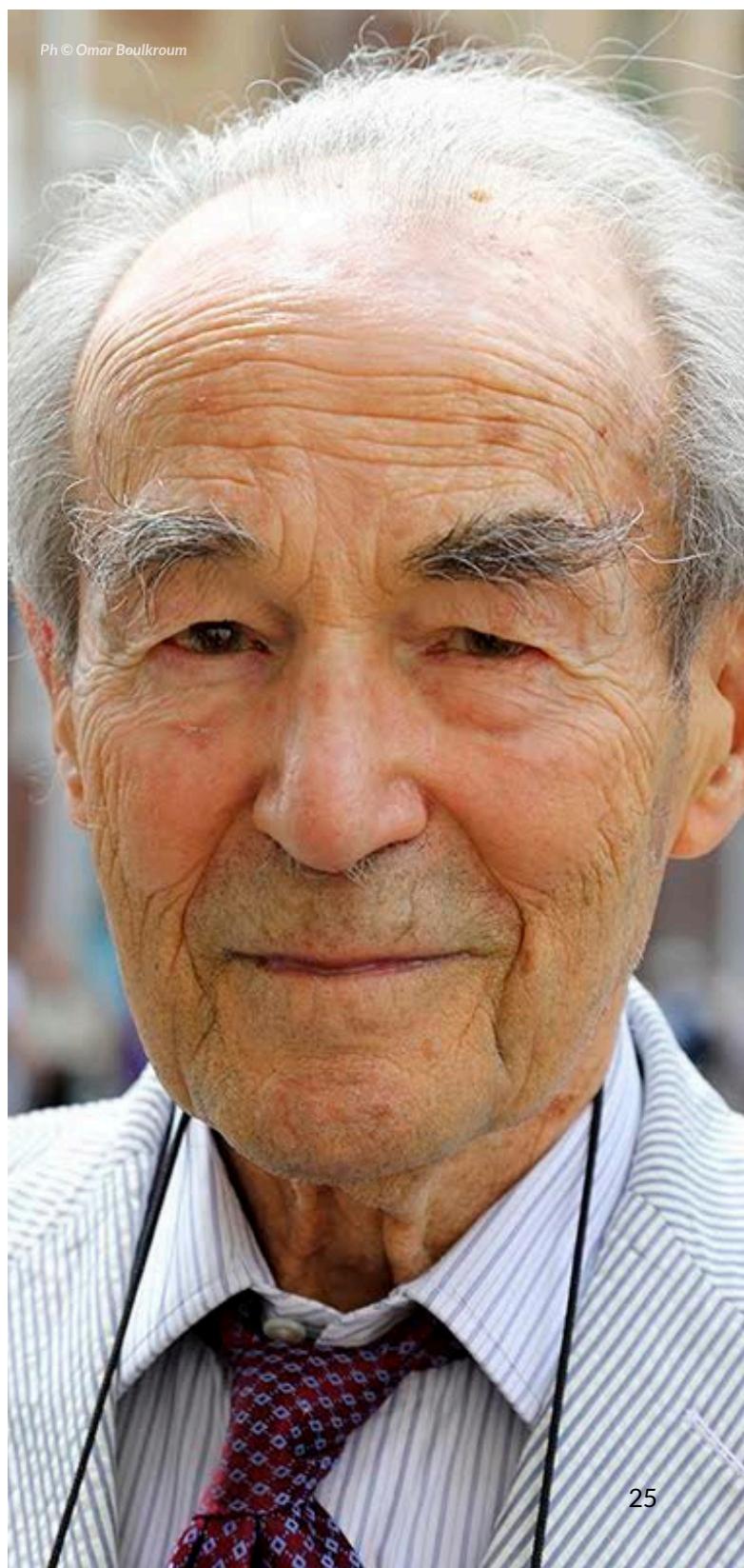
En honorant aujourd'hui sa mémoire, la Nation célèbre la sacralité de la vie, principe que partagent les grandes traditions spirituelles et auquel les musulmans de France se sentent profondément liés.

L'œuvre de Robert Badinter, guidée par la compassion et la raison, rejoint le message du Coran : « Quiconque sauve une vie, c'est comme s'il avait sauvé l'humanité tout entière » (Sourate 5, verset 32).

Le Recteur Chems-eddine Hafiz rend hommage à cet homme de conscience dont la parole, toujours mesurée et ferme, résonne comme un appel à la résistance morale face à la haine, à l'injustice et à la déshumanisation.

Que son nom, inscrit désormais au Panthéon, demeure, pour les générations à venir, un phare dans la nuit des passions humaines.

**Chems-eddine HAFIZ**  
Recteur de la Grande Mosquée de Paris



9  
oct.

## Profanation de la tombe de Robert Badinter : une offense à la conscience française

La Grande Mosquée de Paris exprime son effroi et sa profonde tristesse à l'annonce de la profanation de la tombe de Robert Badinter, survenue le jour de son entrée au Panthéon. Ce geste ignoble n'est pas une simple dégradation. Il est une atteinte au cœur même de ce qui fonde notre civilisation : le respect dû aux morts, à la justice et à la mémoire des justes. Robert Badinter incarnait cette part lumineuse de la République qui refuse la vengeance et choisit la dignité. En abolissant la peine de mort, il nous avait appris que la grandeur d'une nation ne se mesure pas à sa force mais à sa capacité à préférer la vie à la haine. Souiller son repos, c'est bafouer la promesse d'humanité qu'il a léguée à la France.

Face à cet acte d'une noirceur sans nom, nous affirmons avec gravité : la République doit se souvenir, s'unir et se ressaisir. Lorsque les tombeaux cessent d'être inviolables, la conscience morale d'un peuple chancelle.

Dans ce moment de désarroi national et d'instabilité politique, la Grande Mosquée de Paris rappelle que la considération pour la mémoire commune est un rempart contre la barbarie.

Le mal ne triomphe que lorsqu'il parvient à éteindre en nous la part de lumière que des hommes comme Robert Badinter ont su rallumer.

9  
oct.

## Le recteur à la réunion de rentrée 2025 de la Conférence des Responsables de Culte en France (CRCF)

Le recteur Chems-eddine Hafiz a assisté à l'entrée au Panthéon de Robert Badinter. Son nom et son combat pour la justice, la dignité humaine et l'abolition de la peine de mort sont désormais inscrits pour l'éternité dans la mémoire nationale.



9  
oct.

## Journée de dépistage visuel à la Grande Mosquée de Paris

Organisée en partenariat avec la fondation OneSight EssilorLuxottica, la campagne de dépistage visuel se tenait à l'occasion de la Journée mondiale de la vue le jeudi 9 octobre 2025.

400 personnes sont venues, en famille, de tous âges, enfants ou aînés, tester et prendre soin de leur vue à la Grande Mosquée de Paris

Elles ont été accueillies par une formidable équipe de bénévoles, que nous remercions.

Plus de 120 d'entre elles vont bénéficier d'un accompagnement poussé dans un hôpital spécialisé.





GRANDE  
MOSQUÉE  
DE PARIS

## JOURNÉE DE DÉPISTAGE VISUEL

Le jeudi 9 octobre 2025, la Grande Mosquée de Paris, en partenariat avec OneSight EssilorLuxottica Foundation, a organisé une **journée de dépistage visuel** pour les enfants et les adultes, à l'occasion de la **Journée mondiale de la vue** :

+ **400 PERSONNES DÉPISTÉES**

+ **120 PERSONNES VONT BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE APPROFONDIE DANS UN HÔPITAL SPÉCIALISÉ**

MERCI AUX BÉNÉVOLES !

14  
oct.

### Le recteur a reçu Ségolène Royal

Mardi, le recteur Chems-eddine Hafiz a eu le plaisir d'échanger avec Ségolène Royal, ancienne ministre et députée, venue assister à la cérémonie de remise du Prix littéraire de la Grande Mosquée de Paris 2025.

Ph © Guillaume Sauloup



# PRIX LITTÉRAIRE

de la Grande Mosquée de Paris

2015  
4ÈME ÉDITION



# LE PRIX LITTÉRAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

## L'excellence couronnée

Par Nassera Benamra

La 4<sup>e</sup> édition du Prix littéraire de la Grande Mosquée de Paris s'est déroulé ce mardi 14 octobre à la salle Émir Abdelkader. L'événement, devenu un rendez-vous incontournable du paysage culturel français, met à l'honneur les auteurs qui explorent et valorisent la civilisation musulmane à travers la littérature contemporaine.

Doté de 3 000 euros par catégorie, le prix distingue le meilleur roman et le meilleur essai de l'année. Une mention spéciale et un grand prix complètent le palmarès, attribués par un jury prestigieux présidé par Chems-Eddine Hafiz, recteur de la Grande Mosquée de Paris, aux côtés d'éminents membres du jury.





## *Un prix placé sous le signe du dialogue et du savoir*

Dans son discours d'ouverture, le recteur Chems-eddine Hafiz a rappelé la vocation du Prix littéraire de la Grande Mosquée de Paris, né en 2021, devenu en quelques années un rendez-vous attendu du monde culturel : « *C'est un grand bonheur de nous retrouver ce soir, dans cette maison de paix et de savoir, pour célébrer la quatrième édition d'un prix qui fait dialoguer les esprits et les cultures* », a-t-il déclaré.

Le recteur a salué l'enthousiasme suscité par cette distinction auprès des écrivains, éditeurs, universitaires et journalistes, soulignant qu'elle est désormais reconnue comme un espace d'échange où la culture musulmane écoute le monde autant qu'elle s'y fait entendre. « *Cette cérémonie est devenue un moment de partage, au croisement de l'art, de la spiritualité et de la rencontre humaine* », a-t-il ajouté, avant d'évoquer les lauréats des éditions précédentes, qui, tous, ont contribué à enrichir la réflexion sur la civilisation musulmane contemporaine.

Chems-eddine Hafiz a également confié la difficulté du choix du jury cette année, tant la qualité des ouvrages en lice s'est révélée remarquable : « *Les livres que nous avons examinés reflètent une véritable quête de sens et de lumière. Choisir n'a pas été simple, car chacun portait une voix singulière et sincère.* » Le recteur a enfin tenu à remercier l'ensemble du jury et des partenaires pour leur engagement collectif, rappelant que ce prix a pour vocation d'encourager les voix qui célèbrent l'esprit, la raison et la beauté de la civilisation musulmane.

## *Les lauréats 2025*

Cette année, le Prix littéraire de la Grande Mosquée de Paris met à l'honneur des œuvres qui touchent au cœur et à l'esprit.

### **PRIX DU ROMAN : LE SENS DE LA FUITE DE HAJAR AZELL**

À travers son roman, Hajar Azell nous fait suivre Alice, jeune reporter au courage insatiable, plongée dans le tumulte du printemps arabe. De Beyrouth en 2010 au Caire en 2011, sur la place Tahrir en effervescence, Alice rencontre Bassem, un journaliste qui partage avec elle l'intensité de ces moments historiques. La passion, la curiosité et l'engagement politique la poussent jusqu'en Syrie, là où ses convictions et ses limites se heurtent aux réalités du monde. De retour à Paris, un voyage inattendu en Algérie lui révèle les racines de ses origines et complète sa quête d'identité.

Ce roman est le portrait d'une jeune femme vibrante, assoiffée de vie, profondément à l'écoute des tensions du monde. L'auteure semble avoir maîtrisé le thème de la fuite et de l'exil, comme l'exprime si bien Gilles Deleuze : « *Fuir, c'est tracer une ligne, des lignes, toute une cartographie. On ne découvre des mondes que par une longue fuite brisée.* »





### PRIX DE L'ESSAI : LE PRÉNOM, D'EL-MOUHOUB MOUHOUD

Avec humilité et émotion, El-Mouhoub Mouhoud raconte son parcours depuis un petit village de Kabylie jusqu'à la banlieue d'Alger, avant d'arriver en France à l'âge de dix ans. Entre descriptions et analyses, il partage ses découvertes, ses rencontres, ses doutes et sa détermination, qui l'ont conduit à présider l'une des plus grandes universités françaises.

Sur scène, les larmes aux yeux, il confie : « *Mon père me disait : "Il faut devenir quelqu'un". Pour lui, cette phrase signifiait tout. D'abord, avoir une place dans la société, mais surtout devenir une personne de valeur.* »

Son récit est autant une ascension sociale qu'un hommage au rôle de l'éducation et à l'exigence du savoir, une ode à la persévérance et à l'amour familial.

## MENTION SPÉCIALE DU JURY : LE CULTE DES SAINTS MUSULMANS DE CATHERINE MAYEUR-JAOUEN

Dans cet ouvrage de 624 pages, Catherine Mayeur-Jaouen explore la vénération des saints dans le monde musulman, une pratique souvent méconnue. Elle met en valeur le rôle central des saints dans la vie religieuse et sociale des communautés, en retracant l'histoire de ces cultes, leurs rites, pèlerinages et fêtes, ainsi que les tensions qu'ils suscitent au sein de l'islam. Le livre montre comment cette dévotion s'inscrit à la fois dans la tradition et dans les mutations contemporaines, révélant la richesse et la diversité des pratiques religieuses musulmanes.

Ph © Guillaume Sauloup





Ph © Guillaume Sauloup

## GRAND PRIX DU JURY ATTRIBUÉ À ABDELWAHAB MEDDEB (1946-2014) POUR L'ENSEMBLE DE SON ŒUVRE.

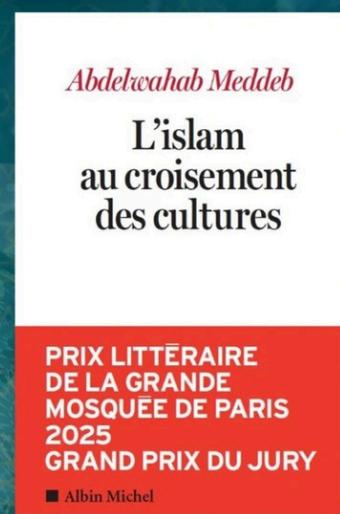
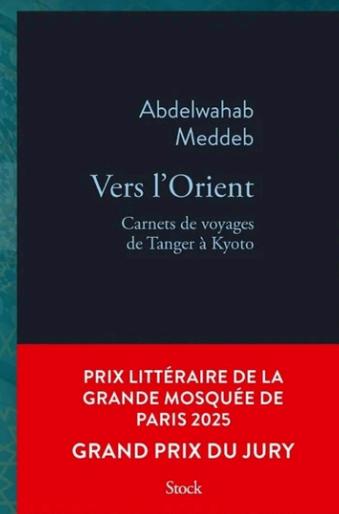
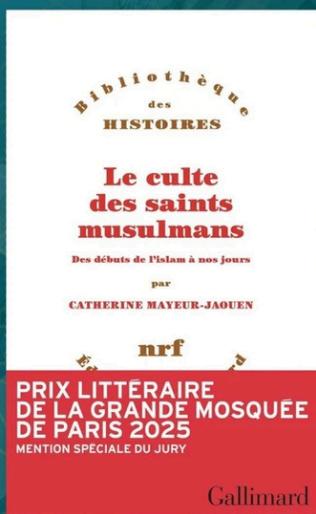
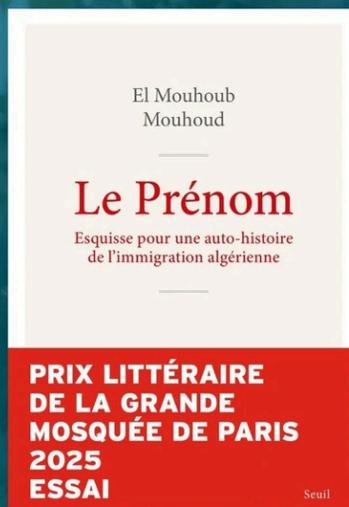
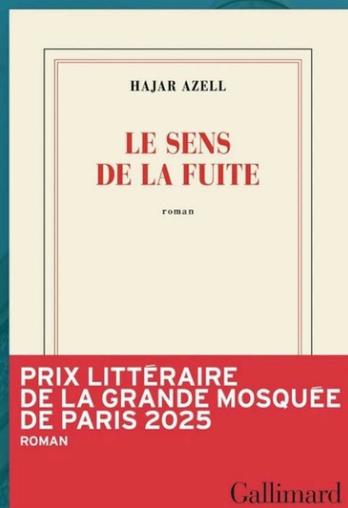
Un grand écrivain, poète et penseur franco-tunisien, dont l'œuvre a profondément marqué la réflexion sur le dialogue entre l'Orient et l'Occident. Dans *L'islam au croisement des cultures*, il plaide pour une lecture ouverte, humaniste et critique de la tradition musulmane, capable de renouer avec l'héritage spirituel, philosophique et artistique de l'islam classique tout en s'inscrivant dans la modernité.

À travers ses essais, romans et interventions publiques, Meddeb a œuvré à bâtir des passerelles entre les cultures, faisant de sa pensée un appel à la tolérance, à la connaissance et à la réconciliation des mondes.

# PRIX LITTÉRAIRE

de la Grande Mosquée de Paris

4ÈME ÉDITION  
2025

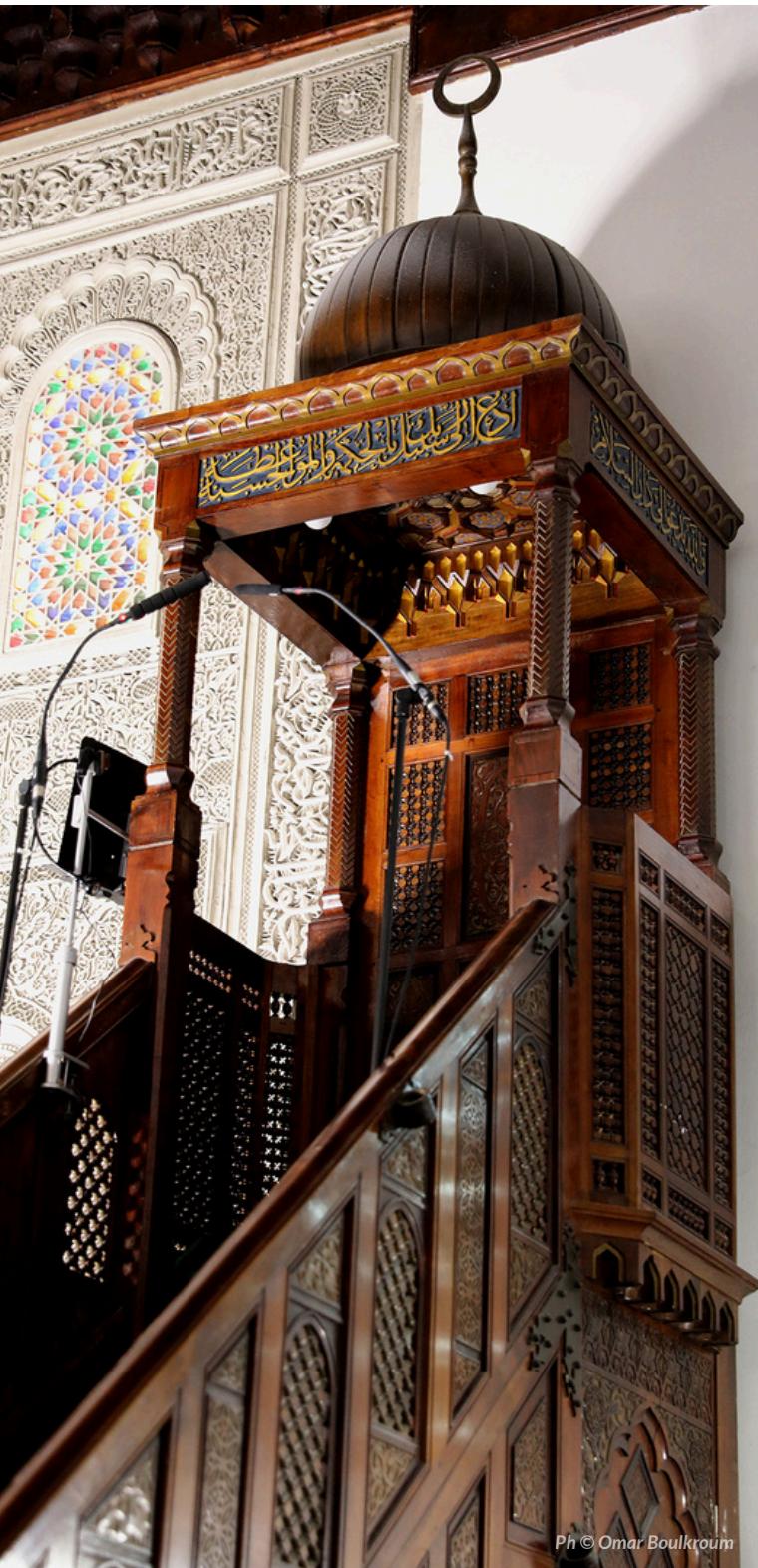


# Paroles du Minbar

LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE  
DU VENDREDI  
PARMI LES SIGNES  
DE LA PERFECTION DE LA FOI

10  
oct.

Par Cheikh Younes Larbi



Ph © Omar Boulkroum

*Louange à Allah, qui a parachevé pour nous la religion et fait de sa perfection la pureté du cœur et la droiture des actes, non des apparences trompeuses ni les discours vides.*

*J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah, Unique, sans associé, et que Mohamed ﷺ est Son serviteur et Son messager, envoyé en miséricorde pour l'humanité entière.*

Mes frères et sœurs en islam,  
Sachez que le cœur change vite. Il se retourne d'un état à un autre, comme une plume que le vent emporte dans toutes les directions. Lorsque le cœur se tourne vers Allah, tout le corps s'illumine : la langue devient véridique, les mains œuvrent pour le bien, et les actions deviennent droites. Mais lorsque le cœur s'éloigne d'Allah, il s'endurcit à cause des péchés, et la personne se détourne du bien, devient injuste envers son Seigneur et envers les gens.

Le Prophète Mohamed ﷺ a dit : « Il est dans le corps un morceau de chair : s'il est sain, tout le corps est sain, s'il se corrompt, tout le corps se corrompt. Or ce morceau, c'est le cœur. » Telle est, mes frères et sœurs, l'essence du beau comportement en islam.

Parmi les signes du bel islam : purifier son cœur de la jalousie, de la haine, de la rancune, et du mensonge, parler avec sincérité, agir avec une intention pure, et se détourner de ce qui ne nous regarde pas.

C'est aussi faire preuve de douceur envers soi-même, de bienveillance envers les autres, de miséricorde envers la création et sincère envers Allah. Celui qui réforme son cœur répare sa vie tout entière.

Ô serviteurs d'Allah,

Parmi les signes du croyant sincère, il y a le fait de ne pas scruter la vie d'autrui ni de s'immiscer



dans ses affaires.

Le Prophète ﷺ a dit : « Fait partie de la perfection du bel islam d'un homme qu'il délaisse ce qui ne le concerne pas. »

Un autre signe essentiel, à notre époque, est de ne pas relayer ni diffuser une information sans s'assurer de sa véracité. Nous vivons à une époque où les réseaux sociaux ont envahi nos foyers et nos esprits.

Des images et des vidéos créées par l'intelligence artificielle imitent les voix et les visages avec un réalisme trompeur. Mais est-ce que tout ce qu'on voit est vrai ? Est-ce que tout ce qu'on entend est juste ?

Le croyant intelligent ne doit pas devenir un instrument de mensonge ni le relais de la discorde. Allah dit dans le Noble Coran : « Ô vous qui croyez ! Si un homme pervers vous apporte une nouvelle, vérifiez-en la véracité. » Alors, avant de publier, de commenter ou de cliquer sur « j'aime », réfléchissons : un partage est une flèche, un « j'aime » est une prise de position, et un commentaire est une responsabilité.

Et Allah nous demandera compte de tout cela.

Mes frères et sœurs,

Parmi les nobles manifestations du bon islam, il y a aussi la compréhension des gens et de leurs réalités. Ne jugez point sans connaissance, ni sans avoir pénétré la réalité des autres.

Même dans un seul pays, la fatwa (l'avis religieux) peut varier d'une région à une autre selon le contexte, les coutumes et les besoins.

Que dire alors des différences entre les pays musulmans et les pays d'Occident, où les langues, les cultures et les lois ne sont pas les mêmes ?

Celui qui parle sans science ni connaissance, ou qui juge sans vivre la réalité des autres, se trompe gravement. Regardez notre Prophète Mohamed ﷺ : lorsqu'il arriva à Médine, il vécut parmi des gens différents de lui, et il sut bâtir avec eux une société fondée sur la paix, la justice et la fraternité, malgré leurs différences.

Mais aujourd'hui hélas, on voit parfois des gens sans savoir, ni sagesse s'empresser de parler, de juger et de prétendre tout savoir. Et lorsque les

affaires sont confiées à ceux qui n'en sont pas dignes, les désordres s'installent et la confusion s'étend. Qu'Allah nous en protège !

## DEUXIÈME PRÊCHE

Louange à Allah, qui a fait de la sagesse, du savoir et de la prudence des signes éclatants de la perfection de la foi. J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah, et que Mohamed ﷺ est Son serviteur et Son messager, modèle de miséricorde, d'unité et de justice.

Ô serviteurs d'Allah,

Les épreuves de notre communauté se poursuivent avec la perte de ses savants, de ses penseurs et de ses hommes de sagesse. Aujourd'hui, nous pleurons le docteur Ahmed Taleb El Ibrahimi, fils du grand érudit Cheikh Mohamed El Bachir El Ibrahimi, qu'Allah leur fasse miséricorde.

Il s'est éteint à l'âge de quatre-vingt-treize ans, après une vie entière consacrée à la science, à la foi et au service de la patrie. Il fut un homme d'honneur et de constance, défenseur de la dignité, des valeurs de l'islam et de la liberté des peuples. Qu'Allah lui accorde Sa miséricorde, lui élargisse sa demeure et le réunisse avec son père dans les jardins du Paradis.

Et suivant la parole de notre Prophète ﷺ : « Celui qui ne remercie pas les gens ne remercie pas Allah »,

La Grande Mosquée de Paris exprime sa gratitude à tous ceux qui ont contribué à la réussite de la campagne de dépistage oculaire organisée hier, en particulier aux équipes médicales, techniques et administratives, pour leur sérieux et leur dévouement.

Ces initiatives rappellent que la mosquée est une maison du bien, du savoir et de la solidarité.

Ô Allah, guide-nous parmi ceux que Tu as guidés, protège-nous parmi ceux que Tu as protégés, accorde-nous la sagesse, la paix et la justice.

Enseigne-nous ce qui nous est utile, fais-nous profiter de ce que Tu nous as enseigné,



*et rends-nous utiles aux autres.*

*Unis nos cœurs dans la foi et la miséricorde.  
Préserve la France et son peuple, afin que nous  
vivions ensemble dans la sécurité, la concorde  
et la paix.*

*Ô Allah, hâte la fin de la guerre à Ghaza, protège*

*ses habitants, accorde-leur la paix, la liberté  
et la stabilité.*

*Fais descendre sur eux Ta miséricorde, Ta justice et  
Ton secours.*

*Amine, ya Rabb El-Alamine.*



# Récits célestes

## 60 | L'HISTOIRE DU PROPHÈTE DAVID (PAIX SUR LUI) DANS LE JUGEMENT ENTRE DEUX PARTIES EN LITIGE

Par Cheikh Mohamed Amine Haddou

Parmi les récits du Coran relatifs à la justice, figure l'histoire du prophète David (que la paix soit sur lui) lorsqu'il eut à juger entre deux hommes venus solliciter son arbitrage. Allah, exalté soit-Il, en fait mention dans le passage suivant.

« T'est-il parvenu le récit des plaideurs, lorsqu'ils escaladèrent le sanctuaire ? Ils entrèrent auprès de David, qui prit peur d'eux. Ils dirent : "Ne crains rien ! Nous sommes deux adversaires ; l'un de nous a été injuste envers l'autre. Juge donc entre nous en toute équité ; ne sois pas partial ; guide-nous vers la voie droite." . L'un d'eux dit : "Celui-ci est mon frère ; il possède quatre-vingt-dix-neuf brebis, tandis que je n'en ai qu'une seule. Il m'a dit : 'Confie-la-moi !', et il m'a dominé dans la discussion."

David dit : "Il t'a fait tort en te demandant d'ajouter ta brebis aux siennes. Certes, bien des associés se font mutuellement injustice, sauf ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres ; mais ils sont bien rares."

Alors David comprit que Nous l'avions mis à l'épreuve. Il demanda pardon à son Seigneur, se prosterna et revint à Lui. Nous lui pardonnâmes cela ; il a certes, par rapport à nous, un rang élevé et une belle destinée. »

SOURATE ŠĀD, VERSETS 21 À 25



David (que la paix soit sur lui) était à la fois prophète, roi et juge parmi les fils d'Israël. Un jour, deux hommes vinrent à lui en dehors du temps habituel où il rendait la justice. Ils pénétrèrent dans son oratoire en escaladant le mur, et non par l'entrée ordinaire empruntée

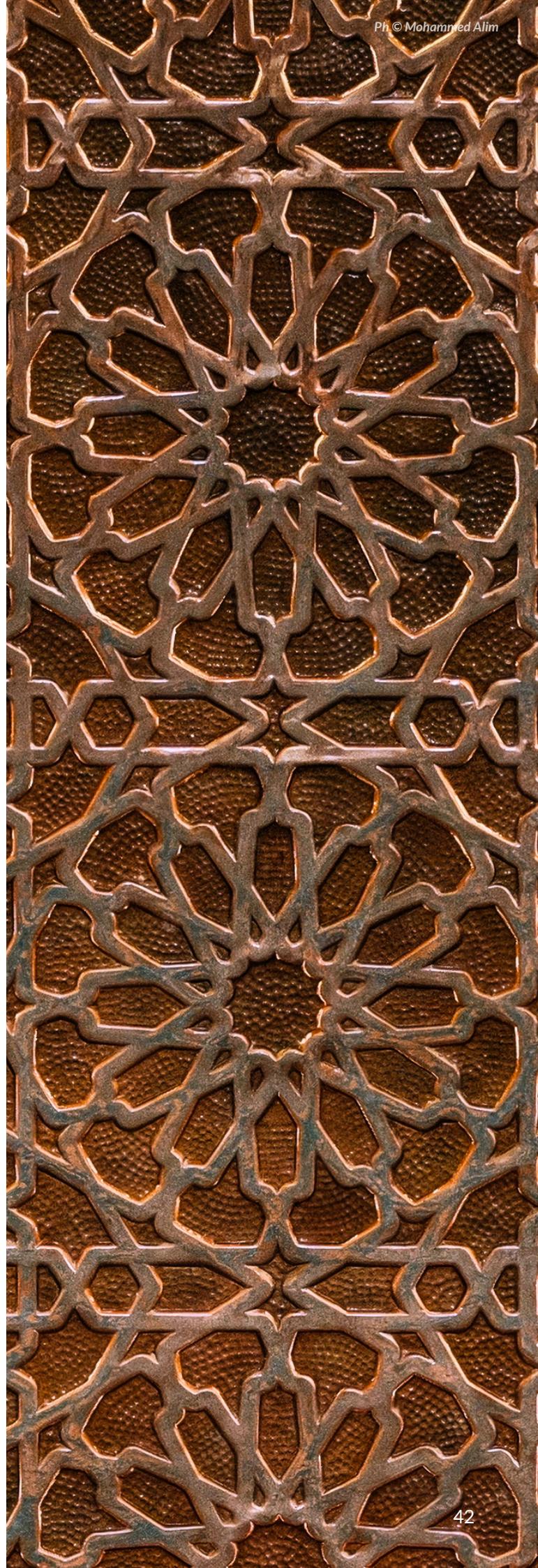
par les gens. Cela effraya David (paix sur lui), car il se trouvait alors seul dans son lieu de prière, occupé à l'adoration de son Seigneur. Les deux hommes s'empressèrent alors de le rassurer et lui expliquèrent qu'ils étaient venus solliciter son jugement équitable, afin de dissiper sa crainte, puis ils lui exposèrent leur différend.

L'un des deux plaideurs prit la parole : « *Cet homme est mon frère. Il possède quatre-vingt-dix-neuf brebis, tandis que je n'en ai qu'une seule. Il m'a demandé de la lui céder, puis il m'a dominé par ses arguments.* »

Alors David rendit son jugement et s'adressa au plaignant en ces termes : « *Ton frère t'a fait tort en te demandant d'ajouter ta brebis aux siennes.* » Il expliqua ensuite que l'injustice se manifeste souvent entre associés ou partenaires, à l'exception de ceux qui sont empreints de foi véritable et d'œuvres justes.

David (que la paix soit sur lui) comprit alors qu'Allah l'avait éprouvé à travers ce différend, afin de le mettre à l'épreuve dans l'exercice de la justice. Il demanda pardon à son Seigneur, se prosterna en signe d'humilité et de rapprochement envers Dieu, puis se repentit sincèrement. Dieu lui pardonna et accepta son repentir, comme Il le dit dans le Coran : « David comprit que Nous l'avions éprouvé. Il demanda pardon à son Seigneur, se prosterna et revint à Lui. Nous lui pardonnâmes cela ; il a certes auprès de Nous un rang élevé et une belle destinée. » (Sourate Sād, versets 24-25)

Ensuite, Allah, exalté soit-Il, conclut ce récit par une noble exhortation adressée à David : « Ô David ! Nous t'avons établi comme lieutenant (successeur) sur la terre. Juge donc entre les hommes en toute vérité et ne suis pas la passion, car elle t'égarerait du sentier d'Allah. Ceux qui s'égarent du chemin d'Allah subiront un châtiment sévère pour avoir oublié le Jour du Jugement. » (Sourate Sād, verset 26).



# Regard fraternel

74 | EN QUÊTE DE L'ADN D'UNE HUMANITÉ CONSCIENTE

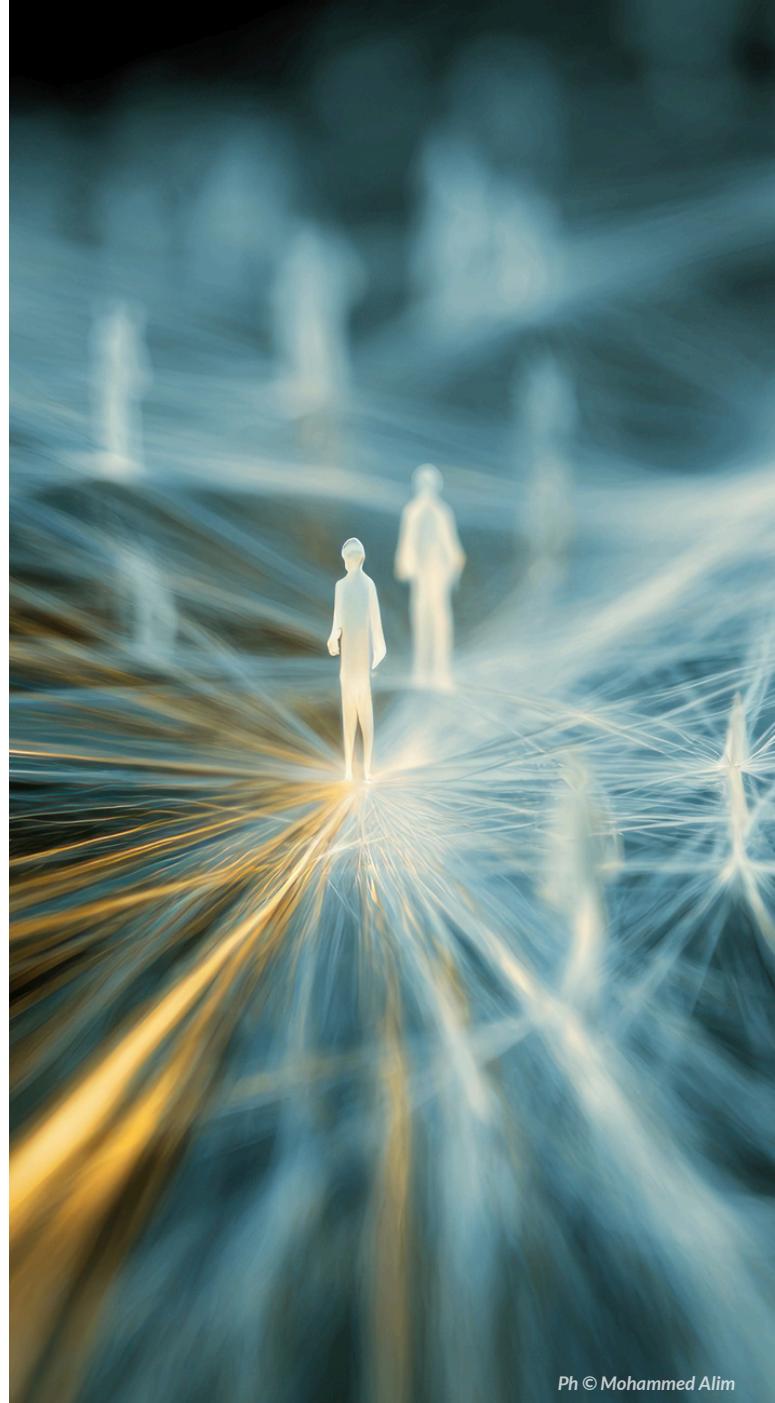
Par Nassera Benamra

Dans le grand globe humain fragmenté où les inégalités s'étendent plus vite que les solidarités, il est urgent de revenir aux fondements qui donnent sens à la vie collective. La justice et la fraternité ne sont pas des valeurs d'hier ou de simples idéaux abstraits, mais elles constituent l'ADN politique, social, philosophique et spirituel de l'humanité. L'une organise la société, l'autre l'humanise. Ensemble, elles forgent le socle sur lequel repose toute communauté digne de ce nom.

## La justice comme premier pilier du lien social

Sans justice, la société se délite. Elle n'est pas qu'un principe juridique, mais une exigence de vérité et d'équilibre. Elle rétablit la mesure, rend à chacun son droit et empêche la domination des forts sur les faibles. Dans toutes les civilisations, gouverner, c'est d'abord instaurer la justice. En islam, elle prend racine au cœur de la foi : « Allah ordonne la justice, la bienfaisance et l'assistance aux proches... » (Sourate Al-Nahl, verset 90).

Cette injonction s'inscrit dans la continuité de l'héritage abrahamique. Dans la Torah et le Talmud, la justice du Créateur se reflète chez les hommes : « Ne commettez pas d'injustice dans vos jugements : balance juste, poids juste et mesure juste. » Dans le christianisme, elle s'exprime par l'amour agissant : « Heureux ceux qui ont faim et soif de justice, car ils seront rassasiés ». Jésus relève les humiliés et rend justice aux pauvres.



Ph © Mohammed Alim

Le Coran universalisera ce principe pour que tous les humains soient créés d'une même âme, ont droit à une égale dignité. La justice n'est pas seulement morale, elle est la clé de voûte de la civilisation, régulant la relation à soi, à Dieu et aux autres. Elle s'épanouit dans la bienveillance fraternelle, associée à la piété et à l'Ihsan (la bienfaisance).

La justice devient le pilier du lien social, préservant l'équilibre entre liberté et responsabilité, entre le moi et le nous. De la Torah au Code d'Hammourabi, des Évangiles aux Déclarations des droits de l'homme, elle demeure le premier devoir du pouvoir et le dernier recours des peuples.

## La fraternité comme l'âme de la justice

Une société ne peut vivre de règles seulement. La fraternité lui donne souffle, chaleur et profondeur. Elle transforme la coexistence en communauté humaine. Être fraternel, c'est dépasser la logique du droit pour entrer dans celle du lien. Le Prophète (paix sur lui) résumait cette exigence par une parole d'une actualité brûlante : « Aucun de vous ne sera véritablement croyant tant qu'il n'aimera pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même. » Cette fraternité dépasse les appartenances et les frontières. Elle rejoint les appels d'autres traditions : « Aime ton prochain comme toi-même » (Évangile selon Matthieu 22,39).

Du christianisme au judaïsme, du bouddhisme à l'humanisme laïque, la fraternité est la traduction affective de la justice. Elle engage la conscience plus que la loi, et la compassion plus que la sanction.

## Les deux sont une boussole pour notre temps

Dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, la justice et la fraternité apparaissent comme des valeurs politiques fondatrices. Mais dans les faits, elles sont souvent séparées. La justice se fait institution, la fraternité se réduit à l'émotion. Or, l'une sans l'autre ne tient pas.

Une justice sans fraternité devient sèche et punitive. Une fraternité sans justice devient naïve ou sélective.

L'histoire l'a montré, les grandes révolutions,

les mouvements d'indépendance, les luttes pour les droits civiques ou l'émancipation des peuples, tous ont cherché à réconcilier l'équité et la solidarité.

Aujourd'hui, face aux crispations identitaires, à la tentation du repli sur soi et aux fractures sociales, fraternité et justice forment une boussole morale et civique. Elles rappellent que la dignité humaine n'est pas négociable et que la paix ne se décrète pas, elle se construit par la reconnaissance.

Dans l'esprit de l'islam comme dans les grandes sagesses du monde, l'homme n'est pas un individu isolé, mais un être relié. Le Coran le dit avec puissance : « Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand Connaisseur. » (Sourate El-Houjourat, verset 13)

La justice construit les institutions, la fraternité bâtit les coeurs. L'une trace la loi, l'autre inspire la vie. Ensemble, elles composent le double souffle d'une civilisation du lien, où le droit protège et où la solidarité élève. Réconcilier la justice et la fraternité, c'est redonner à la politique sa dimension morale, à la société sa dimension humaine, et à la foi sa dimension universelle. C'est, peut-être, le défi le plus urgent de notre siècle. ■

social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les reclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tourment toujours au maintien de la constitution et du bonheur de tous.

EN conséquence, l'assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Eve suprême les droits suivants de l'homme et du citoyen .

### ARTICLE PREMIER

LES hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune .

### II.

LE but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme ; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression .

### III.

LE principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément .

### IV.

LA liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme, n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits ; ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi .

### V.

VIII. LA loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée .

### IX.

TOUT homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi .

### X.

NUL ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi .

### XI.

LA libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi .

### XII.

LA garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée .

### XIII.

POUR l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens en raison de leurs facultés .

### XIV.

LA présente déclaration des droits de l'homme et du citoyen .

# Robert Badinter

## LA VOIX DE LA JUSTICE QUI A ABOLI LA MORT

Par Cheikh Ahmed Moussa

Dans l'histoire de l'humanité, certains hommes ne portent pas les armes, mais les mots et les principes. Ils changent le cours du monde sans violence, par la force de leur conscience. Parmi eux se distingue Robert Badinter, l'homme qui fit de la justice une mission et de la compassion une loi, lorsqu'il mena le combat pour l'abolition de la peine de mort en France.

Né à Paris en 1928, Robert Badinter grandit dans une famille juive marquée par les tragédies de la Seconde Guerre mondiale. Son père mourut dans un camp de concentration nazi, une blessure qui forgea en lui une conviction profonde : la dignité humaine est sacrée.

Il choisit d'étudier le droit et devint l'un des avocats les plus respectés de France, défendant les opprimés et rappelant que la justice doit protéger, non détruire.

Lorsqu'il fut nommé ministre de la Justice en 1981, sous la présidence de François Mitterrand, Badinter porta son rêve le plus cher : faire disparaître la peine de mort du droit français. Face à une forte opposition politique et populaire, il resta ferme, répétant inlassablement : « *La justice ne doit pas tuer, car en tuant, elle devient semblable au crime qu'elle prétend punir.* »

Le 9 octobre 1981, son combat triompha : le Parlement adopta la loi abolissant la peine de mort. Ce jour-là, la France choisit la vie plutôt que la vengeance.

Robert Badinter n'était pas seulement un juriste ou un ministre, mais une conscience morale de son temps. Dans ses ouvrages, tels que *L'Abolition*, il raconta son combat contre la barbarie judiciaire et plaida pour un monde plus humain.

Plus tard, il fut président du Conseil constitutionnel (1986–1995), continuant à défendre les principes de liberté et de justice.

Robert Badinter s'est éteint en 2024, après une vie consacrée à la défense de la dignité humaine. Mais son héritage demeure vivant : la justice véritable ne se construit pas sur le sang, mais sur la raison et la miséricorde.

Son nom restera à jamais gravé dans la mémoire de la France et du monde, comme celui d'un homme de conscience, de courage et d'humanité.

# Le Coran m'a appris

## 20 | QUE LA VIE EST UN SOUFFLE SACRÉ

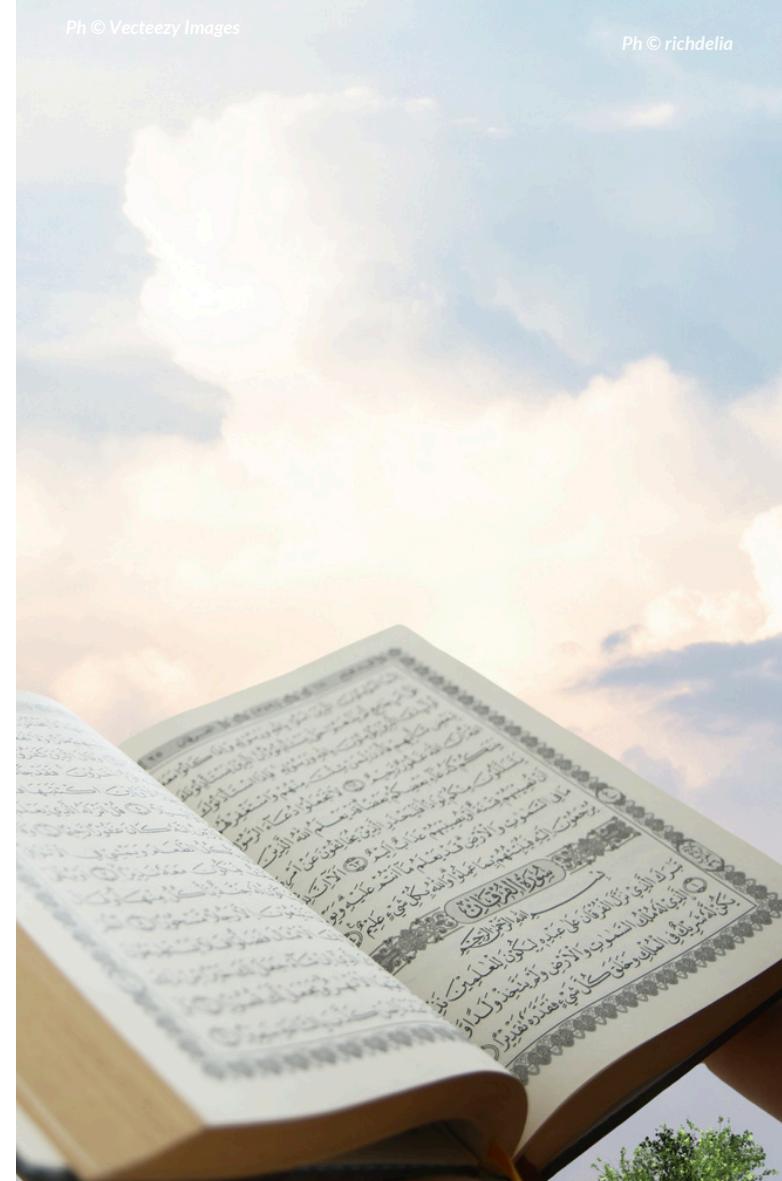
Par Cheikh Khaled Larbi

*Le Coran m'a appris que la vie  
est un souffle sacré,  
Que le sang versé n'appartient  
qu'à Celui qui l'a créé.  
Que juger un homme, c'est s'approcher  
du feu ou de la lumière,  
Et que la main qui punit doit trembler de prière.  
Il m'a appris que la justice  
sans miséricorde devient pierre,  
Et que la miséricorde  
sans justice devient poussière.  
Entre les deux, il m'a montré  
un chemin de sagesse,  
Où l'homme apprend à ressembler à Dieu,  
non par la force, mais par la tendresse.*

**La vie : un dépôt sacré entre les mains de Dieu**  
 Dès ses premiers versets révélés à Médine, le Coran place la vie humaine au cœur de la foi. Il rappelle à l'homme que la vie ne lui appartient pas, qu'elle est un amana, un dépôt confié.

« Ne tuez pas la vie que Dieu a rendue sacrée,  
sauf en toute justice. »  
 SOURATE EL-ISRA, 17:33

Chaque souffle, chaque battement de cœur, chaque larme est un signe de Dieu.



Tuer, dans la logique coranique, ce n'est pas seulement ôter une existence : c'est rompre un pacte avec le Créateur. C'est pourquoi le Coran va plus loin encore :

« Quiconque tue une âme, sans que celle-ci ait tué ou semé la corruption sur terre, c'est comme s'il avait tué toute l'humanité. Et quiconque en sauve une, c'est comme s'il avait sauvé toute l'humanité. »  
 SOURATE AL-MAÏDA, 5:32

Ce verset ne parle pas seulement de droit pénal. Il parle d'un devoir spirituel universel : celui de protéger la vie, même de celui qui nous a fait du mal.

La justice islamique commence donc par un principe de sacralité : la vie humaine est un reflet du Nom divin El-Hayy (le Vivant). Y porter atteinte, c'est blesser l'ordre cosmique lui-même.



## Le Qiṣāṣ : justice équitable, non vengeance

Le Coran reconnaît la gravité du meurtre, mais il introduit aussi un équilibre subtil entre justice et clémence.

Le système du Qiṣāṣ, souvent traduit par « loi du talion », est en réalité une régulation de la vengeance tribale, non une incitation à la punition. Avant l'Islam, les tribus arabes pratiquaient la vengeance collective : un homme tué entraînait souvent un massacre.

Le Coran est venu mettre des limites à la colère :

« En matière de meurtre, la loi du talion vous est prescrite : homme libre pour homme libre, esclave pour esclave, femme pour femme. Mais celui qui est pardonné par son frère, qu'il suive la voie de la bienséance et s'acquitte de la compensation selon la convenance. »

SOURATE AL-BAQARA, 2:178

Ce verset marque une révolution juridique et spirituelle.

Il limite le châtiment à une seule personne (l'auteur du crime).

Il ouvre la porte au pardon et à la compensation (Diya).

Il emploie le mot “frère” pour désigner le meurtrier et la victime : un rappel bouleversant que la fraternité humaine subsiste, même après le crime.

Autrement dit, la justice islamique ne glorifie pas la peine de mort : elle la tolère comme un dernier recours, dans un cadre extrêmement précis, et toujours sous la lumière du pardon possible.

## Le pardon : sommet de la justice spirituelle

Le Coran n'impose pas le pardon, mais il l'élève au rang de vertu suprême.

Il ne le commande pas à la place de la justice, mais comme sa perfection.

« Et si vous pardonnez, cela est meilleur pour ceux qui sont justes. »

SOURATE EN-NAHL, 16:126

L'un des récits les plus poignants de la tradition musulmane illustre ce principe.

Un homme vint voir le Prophète ﷺ après avoir perdu son fils, assassiné. Il demanda que la loi du talion soit appliquée. Le Prophète le lui accorda. Mais, avant que la sentence soit exécutée, il posa une simple question : « Si tu pardones, ton fils reviendra-t-il ? » L'homme baissa la tête. Alors le Prophète ajouta : « Accorde-lui la vie, et Dieu t'accordera la paix. »

L'homme pleura, et pardonna.

Ce récit n'est pas une négation du droit à la justice, mais une élévation du droit à la miséricorde. C'est là que se joue la grandeur du Coran : il ne se contente pas de réguler les crimes ; il guérit les cœurs blessés.

## La peine de mort : une responsabilité avant d'être une sanction

Contrairement à certaines idées reçues, le Coran n'ordonne pas la peine de mort comme règle générale. Il reconnaît des cas spécifiques (meurtre volontaire, haute trahison, crimes de guerre), mais toujours dans un cadre judiciaire rigoureux, sous la condition que le doute annule la peine. Le Prophète ﷺ a dit : « Écartez la peine capitale autant que vous le pouvez. S'il y a le moindre doute, épargnez la vie. » (Rapporté par el-Tirmidhi)

Ce principe, *dar el-hudud bi-shubuhāt* (« repousser les peines en cas de doute »), est l'un des fondements de la jurisprudence islamique.

Les juristes classiques, comme Abū Hanīfa ou el-Shafī'i, ont établi que la peine capitale n'est pas une obligation religieuse, mais une option judiciaire encadrée, destinée à protéger la société et dissuader les crimes graves.

En d'autres termes : La peine de mort en Islam n'est pas un droit du pouvoir, mais une charge morale devant Dieu. C'est pourquoi les califes pieux, comme Omar ibn Abd el-Aziz, préféraient gracier que punir. Ils disaient : « Mieux vaut libérer mille coupables que d'exécuter un seul innocent. »

Cette prudence rejoue la vision coranique : la justice humaine est faillible, tandis que la miséricorde divine est infaillible.

## La justice du cœur : au-delà des tribunaux

Le Coran rappelle que la justice véritable ne se



limite pas aux lois.

Elle commence dans le cœur, là où se décident les intentions.

« Ô vous qui croyez ! Soyez fermes pour Dieu, en témoins équitables. Que la haine pour un peuple ne vous pousse pas à être injustes. Soyez justes : cela est plus proche de la piété. »

SOURATE EL-MAÏDA, 5:8

Dans ce verset, Dieu ne parle pas du juge, mais du croyant ordinaire. Il lui ordonne d'être juste, même dans la colère, même dans le chagrin. C'est une justice intérieure, une discipline morale.

Cette justice spirituelle s'étend jusqu'à la manière de penser : juger sans connaître, condamner sans écouter, ou dénigrer sans preuve sont des formes d'injustice que le Coran condamne plus sévèrement que les fautes visibles.

« Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance : l'ouïe, la vue et le cœur, tout cela sera interrogé. »

SOURATE EL-ISRA, 17:36

La véritable justice, enseigne le Coran, ne s'exerce pas seulement dans les palais, mais dans le regard, la parole, et la manière d'aimer ou de haïr.

### Une leçon pour notre monde : entre la rigueur du droit et la chaleur du pardon

Dans un monde où la peine de mort demeure une question de politique et de passion, le Coran apporte une voix singulière : celle du cœur équilibré. Il reconnaît le besoin de justice pour préserver la société, mais il rappelle que la vengeance ne guérit rien.

Il autorise la punition, mais il sanctifie le pardon.

Il parle de loi, mais il invite au dépassement.

Le Coran ne cherche pas à abolir la justice humaine ; il la transfigure. Il transforme le glaive en balance, la colère en miséricorde, le châtiment en examen de conscience.

C'est pourquoi les grands réformateurs musulmans, comme Ibn Achour ou Mohammed Abduh, ont vu dans la justice coranique un

appel à la réflexion éthique permanente, non un code figé. Ils rappelaient : « *Le but des lois en Islam n'est pas la peine, mais la paix.* »

Ainsi, parler de la peine de mort à la lumière du Coran, ce n'est pas défendre une sanction, mais réaffirmer la valeur de la vie et la possibilité du pardon, deux piliers d'un humanisme spirituel que la modernité a parfois oublié.

### Le témoignage du pardon : quand la foi vainc la haine

Dans plusieurs pays musulmans, des familles de victimes ont choisi de pardonner publiquement aux meurtriers de leurs proches.

Ces gestes bouleversent parce qu'ils incarnent le cœur même du message coranique :

« *La récompense du mal est un mal équivalent, mais quiconque pardonne et rétablit la paix verra sa récompense auprès de Dieu.* »

SOURATE ACH-CHURA, 42:40

Un jour, en Égypte, un père de famille perdit son fils dans un conflit de voisinage. Le coupable fut arrêté, reconnu et jugé.

Au moment où le juge allait prononcer la peine capitale, le père se leva et dit : « *Je lui pardonne pour l'amour de Dieu. Que sa vie serve à réparer, non à détruire.* » Ce geste fut accueilli par des larmes. Le juge, ému, déclara : « *Aujourd'hui, c'est toi qui as rendu justice.* »

Ce témoignage, comme tant d'autres, montre que le vrai courage n'est pas de punir, mais de purifier. C'est la justice du cœur, celle que le Coran élève au-dessus de toutes les autres.

*Le Coran m'a appris que la vie est lumière, Que la justice sans Dieu devient poussière.*

*Il m'a appris que punir peut apaiser,*

*mais pardonner délivre,*

*Que la vengeance éteint,*

*mais que la miséricorde fait revivre.*

*Il m'a appris que le sang ne lave pas le sang,*

*Mais que les larmes du pardon arrosent les champs du temps.*

*Et qu'à celui qui pardonne,*

*Dieu promet un royaume,*

*Car la justice des hommes finit,*

*mais la justice de Dieu rayonne.*



# Résonances abrahamiques

## 2 | COMMENT L'ÉGLISE CATHOLIQUE A ABANDONNÉ LA PEINE DE MORT

Par Raphaël Georgy

**En 2018, l'Église catholique a modifié son catéchisme pour affirmer que la peine de mort était désormais "inadmissible" dans l'enseignement de la foi catholique dans le monde entier. Cette révision tranche avec une interprétation vieille de deux millénaires.**

Le 2 août 2018, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi du Vatican publie une modification d'une importance capitale au Catéchisme de l'Église catholique. Par un document approuvé par le Pape François, le paragraphe 2267 traitant de la peine de mort est entièrement reformulé. Le nouveau texte déclare sans ambiguïté : « *l'Église enseigne, à la lumière de l'Évangile, que "la peine de mort est inadmissible car elle attente à l'inviolabilité et à la dignité de la personne" et elle s'engage de façon déterminée, en vue de son abolition partout dans le monde* ». Cette décision n'est pas une décision isolée du Pape François.

En réalité, elle est l'aboutissement d'une dynamique doctrinale développée au cours des trois derniers pontificats. La précédente version de 1997 n'excluait pas la peine de mort en principe, tout en restreignant drastique les conditions de son application. Elle affirmait que « *l'enseignement traditionnel de l'Église n'exclut pas le recours à la peine de mort, si celle-ci est l'unique moyen praticable pour protéger efficacement des vies humaines contre l'injuste agresseur* ». Le texte s'empressait de préciser que les cas « *d'absolue nécessité [...] sont désor-*

*mais assez rares, sinon même pratiquement inexistantes* ».

Le pontificat de Jean-Paul II (pape de 1978 à 2005) fut un tournant décisif. L'encyclique *Evangelium Vitae* ("L'Évangile de la vie") a redéfini les termes du débat. Pendant des siècles, l'enseignement de l'Église avait été relativement statique, affirmant le droit de l'État à exécuter des criminels dans le cadre de son devoir de préserver le bien commun. Jean-Paul II a initié un changement de paradigme en limitant la peine de mort presque exclusivement à la « *légitime défense* ». Pour lui, les États modernes disposent de moyens non létaux pour neutraliser un agresseur et protéger la société, rendant ainsi le recours à la peine capitale non nécessaire. La légitimité de la peine de mort n'est pas diminuée, mais devient un principe abstrait.

Le pape Benoît XVI a poursuivi cette trajectoire. À plusieurs reprises, il a attiré « *l'attention des responsables de la société sur la nécessité de faire tout ce qui est possible pour arriver à l'élimination de la peine capitale* » et a encouragé les initiatives politiques et législatives visant son abolition. Son pontificat a fait passer l'Église d'une position de tolérance passive dans des cas extrêmes à une opposition active dans tous les cas pratiques, plaidant ouvertement pour que le droit pénal soit rendu « *plus conforme à la dignité humaine des prisonniers et au maintien efficace de l'ordre public* ».

Le Pape François a hérité de cet élan et lui a donné une nouvelle dimension. Avant même la révision, il avait exprimé sa position sans équivoque. Le moment décisif fut son discours du 11 octobre 2017, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du Catéchisme. Il y déclara que la peine de mort est « *en soi contraire à l'Évangile* » et « *inadmissible* », et demanda explicitement que le Catéchisme soit mis à jour pour refléter ce « *développement de la doctrine* ». Dans l'Église catholique, les évolutions doctrinales ne sauraient contredire l'enseignement antérieur, mais doivent s'inscrire dans une continuité avec ce dernier. La reformulation du Catéchisme en 2018 est donc présentée comme la conséquen-

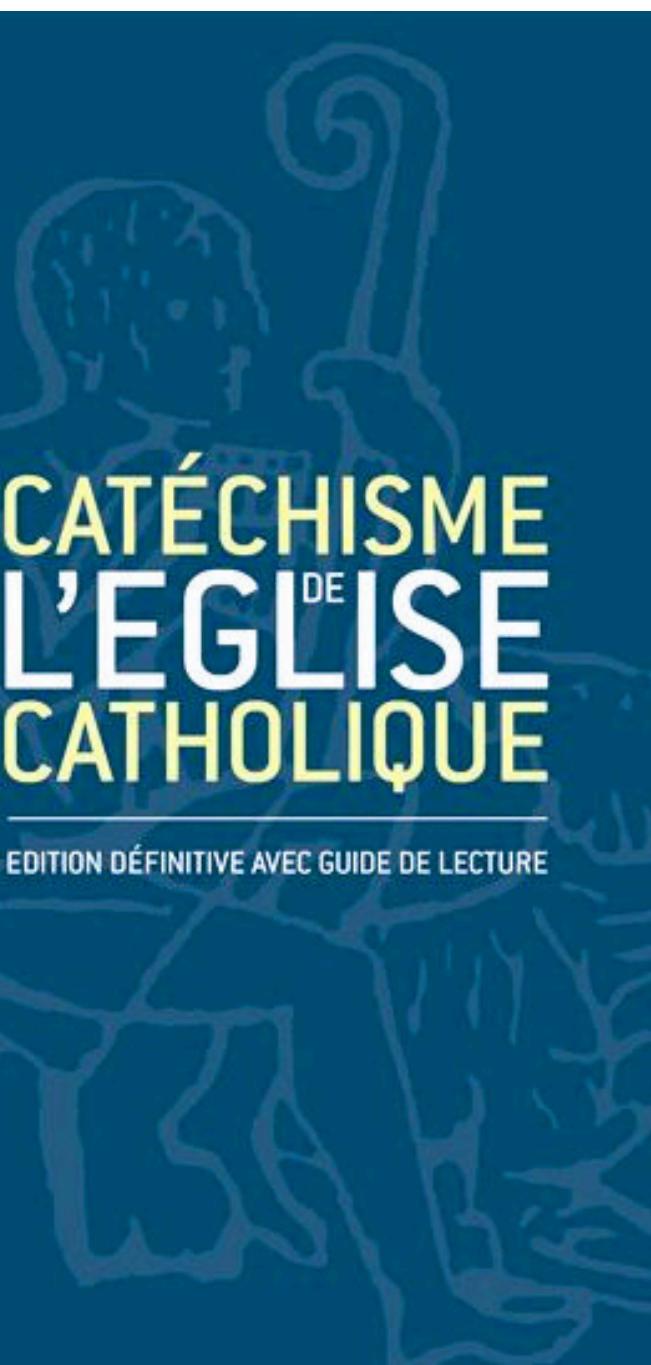
ce directe des positions précédentes, tenant compte des circonstances actuelles.

Le fondement principal de la nouvelle formulation repose sur le principe déjà connu de la dignité de la personne humaine. Créea imago Dei, à l'image et à la ressemblance de Dieu, chaque personne possède une dignité inaliénable. La lettre de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi de 2018 souligne que la révision est basée sur « *la prise de conscience, toujours plus claire dans l'Église, du respect dû à chaque vie humaine* ». Cette affirmation rompt avec certaines interprétations plus anciennes selon lesquelles un pécheur, par son crime, pouvait être considéré comme ayant perdu sa dignité ou même son droit à la vie.

Dans la Bible, l'exemple de Caïn, le premier meurtrier, est un argument de poids. Bien qu'ayant commis un fratricide, Dieu lui-même protège sa vie en y apposant un signe, démontrant que même le meurtrier ne perd pas sa dignité personnelle et que Dieu seul est le maître de la vie et de la mort.

L'enseignement de l'Église romaine s'est aussi éloigné d'un modèle de justice axé sur la rétribution, où le châtiment vise à réparer le mal par un autre mal, pour adopter une vision plus globale. Dans cette perspective moderne, les sanctions pénales doivent viser avant tout la « *réhabilitation et la réintégration sociale du criminel* ». La peine de mort, par sa nature irréversible, anéantit toute possibilité de rédemption et de réinsertion, se révélant contraire à la finalité la plus élevée de la justice pénale vue à travers le prisme chrétien.

Le dernier argument, développé par Jean-Paul II, constate que des moyens de détention efficaces ont été développés pour garantir la sécurité des citoyens. Il élimine la dernière justification possible que l'enseignement antérieur tolérait, à savoir la « *nécessité absolue* » pour la défense de la société. Puisque les États modernes peuvent protéger leurs citoyens sans tuer le criminel, le recours à la peine capitale devient non seulement non nécessaire, mais aussi disproportionné et donc « *inadmissible* ».





# LE SAVIEZ VOUS?

62

**CHEIKH KADDOUR BENGHABRIT**  
CE JUSTE, OUBLIÉ DU PANTHÉON

*Il est des hommes dont la lumière  
éclaire les temps obscurs,  
Des âmes simples que Dieu choisit  
pour écrire l'Histoire à l'encre pure.  
Parmi ces êtres que la terre oublie mais que le Ciel honore,  
Se dresse un nom que l'on devrait murmurer avec respect :  
Cheikh Kaddour Benghabrit,  
fondateur de la Grande Mosquée de Paris.*

## ✓ Le nom d'un sauvetage

En ces années de guerre, où l'ombre du nazisme planait sur la France, alors que les rafles emportaient des familles entières, un homme choisit de résister non pas avec des armes, mais avec des actes de miséricorde.

À la Grande Mosquée, Cheikh Benghabrit décida d'abriter les persécutés. Des dizaines de Juifs trouvèrent en ce lieu, refuge, protection, et parfois même une nouvelle identité. Il leur fit délivrer de faux certificats musulmans, attestant qu'ils étaient des frères en foi, non par mensonge, mais par fidélité à la vérité du cœur. Car dans le Coran, Dieu dit : « Qui-conque sauve une vie, c'est comme s'il avait sauvé toute l'humanité. » (Sourate 5, verset 32). Et Cheikh Benghabrit appliqua ce verset non comme un sermon, mais comme un serment.

## ✓ Une foi plus forte que la peur

Chaque papier signé, chaque nom protégé, chaque visage sauvé était un acte de résistance spirituelle, une prière écrite à l'encre du courage.

Il savait les risques : les nazis surveillaient la mosquée, les dénonciations guettaient à chaque coin de rue. Mais sa conscience ne flétrit pas. L'islam qu'il servait n'était pas celui des discours, mais celui du devoir moral et du respect de la vie.

Sous les arches de la mosquée, l'*adhan* (appel à la prière) se mêlait parfois aux sanglots d'enfants cachés. Et l'imam murmurait : « Ici, tu es sauf, car la maison de Dieu n'a pas de frontières. »

## La justice du cœur avant la loi

En ce temps où la barbarie se disait légale, Benghabrit

rappela que la vraie justice ne se décrète pas, elle se vit. Il incarnait une foi française, fidèle à Dieu et loyale à la République.

Sa justice n'était pas punitive, mais préventive et protectrice : protéger la dignité avant qu'elle ne soit perdue, défendre la vie avant qu'elle ne soit prise.

C'est pourquoi beaucoup voient aujourd'hui en lui un Badinter spirituel, l'un abolissant la mort par la loi, l'autre la défiant par la foi.

## ✓ L'oubli comme seconde mort !

Hélas, après la guerre, le nom de Cheikh Benghabrit s'effaça peu à peu des mémoires officielles. Peu de manuels racontèrent son héroïsme, peu de cérémonies honorèrent son courage.

Mais dans les récits de ceux qu'il a sauvés, son souvenir reste vivant. Des familles juives, aujourd'hui encore, transmettent à leurs enfants ces mots simples : « C'est un imam qui nous a sauvés. »

Ce témoignage, à lui seul, vaut tous les Panthéons.

Pourtant, un vœu persiste, porté par la voix du Recteur actuel : que le nom de Cheikh Benghabrit soit enfin gravé au Panthéon, comme symbole de la justice du cœur, celle qui transcende les appartenances et sanctifie l'humanité.

## ✓ Héritage spirituel et national

En rendant hommage à ce Juste oublié, nous rappelons que l'islam de France ne s'oppose pas à la République, il la prolonge par la conscience.

La liberté, l'égalité et la fraternité sont aussi des valeurs du Coran, car le croyant ne peut aimer Dieu sans aimer la dignité de Ses créatures.

Cheikh Benghabrit a montré que la foi véritable n'est pas un repli, mais une ouverture, et que la piété la plus haute consiste à protéger autrui, même différent.

Il a prouvé que la justice divine n'est pas vengeance, mais bienveillance.

**Les Justes n'ont pas besoin de monuments pour exister ; leurs prières suffisent à bâtir l'éternité. Et si le Panthéon garde les héros de pierre, La mosquée, elle, garde les héros de lumière.**

# Notre mosquée



## 54 | ON EST LE 17 OCTOBRE 1961... ET À PARIS, LE SILENCE PÈSE SUR LA SEINE

Par Nassera Benamra

On est le 17 octobre 1961. Dans les rues de Paris, des Algériens marchent pacifiquement pour leur liberté. Hommes, femmes, enfants, tous suivent l'appel du FLN. On enfreint le couvre-feu imposé uniquement aux Algériens, mais chacun avance avec courage et dignité. Maurice Papon, préfet de police, ordonne la répression. La police tire, frappe, arrête. Des corps tombent sur les pavés humides, certains sont jetés dans la Seine. L'eau trouble reflète la violence de la nuit. Plusieurs centaines de blessés et un nombre de morts qui reste incertain, allant de quelques victimes recensées officiellement à plus de deux cents selon les historiens. La peur et la douleur se mêlent à la colère des survivants.

Pendant des décennies, ce jour reste presque oublié, noyé parmi les autres violences de la guerre d'Algérie et de la décolonisation. Mais à partir des années 1990, l'histoire refait surface. Romans, photographies, études historiques et procès de Maurice Papon ravivent la mémoire. En 2012, François Hollande reconnaît officiellement la « sanglante répression » et la mort des manifestants pacifiques.

Puis récemment, la reconnaissance officielle progresse encore. Le 28 mars 2024, l'Assemblée nationale française adopte la résolution n° 273, relative à la reconnaissance et à la condamnation du massacre des Algériens du 17 octobre 1961 à Paris. Cette résolution est portée par la députée écologiste Sabrina Sebaihi et soutenue par d'autres parlementaires, dont Julie Delpach du groupe Renaissance. Elle appelle à l'instauration d'une journée de commémoration officielle de cet événement. Cette démarche s'inscrit dans un processus plus large de reconnaissance des événements liés à la guerre d'Algérie, initié par le président Emmanuel Macron en 2021, notamment à travers le rapport de l'historien Benjamin Stora. La résolution constitue une étape importante dans la reconnaissance officielle de cet épisode tragique de l'histoire contemporaine de la France.

Aujourd'hui, chaque année, on se souvient à la Grande Mosquée de Paris. Ce lieu n'est pas seulement un espace de prière, mais aussi un pont entre le passé et le présent. Cette année, le 17 octobre tombe un jour de Djoumouâ. On choisit donc la salle Émir Abdelkader pour l'hommage, afin de respecter la prière des fidèles dans le patio. La salle, intime et symbolique, permet de se rassembler autour du souvenir, de réfléchir et de partager la mémoire dans un espace propice au recueillement et à la dignité. Le recteur, les employés de la mosquée et les invités sont tous présents, réunis dans un même élan de mémoire et de recueillement.

À 11 heures, heure d'Alger, et 12 heures, heure de Paris, on observe une minute de silence en direct et simultanément avec Alger. Ce geste crée un lien vivant et immédiat entre les deux

rives de la Méditerranée. On se tient ensemble, même à distance, et on honore ceux qui ont donné leur vie pour la liberté et la justice. Cette simultanéité transforme la commémoration en un moment de communion, rappelant que la mémoire dépasse les frontières et relie les générations.

Le 17 octobre n'est pas seulement un rappel des souffrances. C'est un appel à l'unité, à la vi-

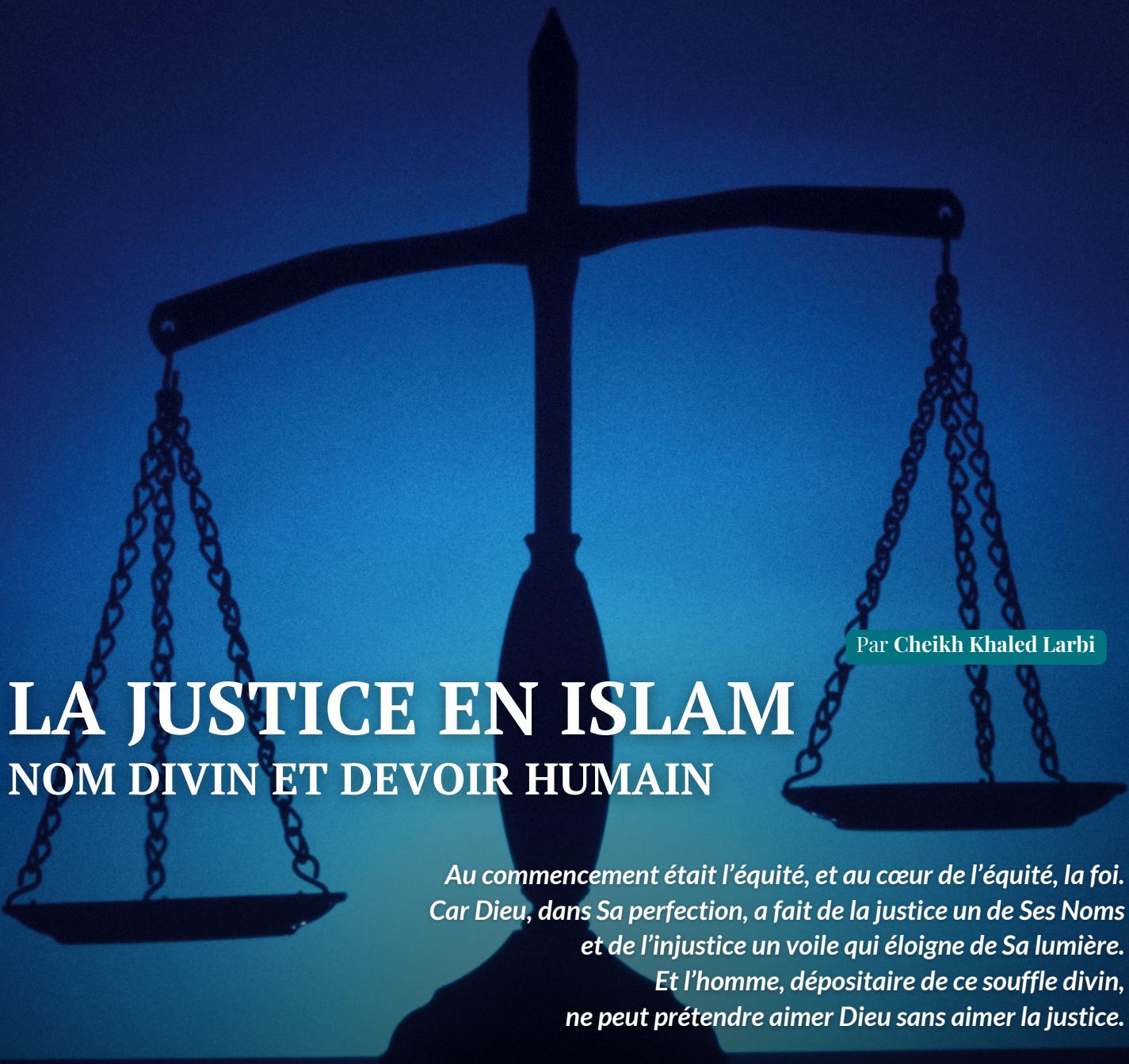
gilance et à la transmission aux générations futures. Ici, dans ce lieu chargé d'histoire et de spiritualité, la mémoire devient vivante. Elle nous parle, nous interpelle, nous relie. Chaque année, elle nous rappelle que l'histoire, même tragique, peut devenir un pont vers la paix, la conscience collective et la justice.



# SABIL AL-IMAN

*éclats spirituel  
de la semaine*

81



Par Cheikh Khaled Larbi

## LA JUSTICE EN ISLAM NOM DIVIN ET DEVOIR HUMAIN

*Au commencement était l'équité, et au cœur de l'équité, la foi.  
Car Dieu, dans Sa perfection, a fait de la justice un de Ses Noms  
et de l'injustice un voile qui éloigne de Sa lumière.  
Et l'homme, dépositaire de ce souffle divin,  
ne peut prétendre aimer Dieu sans aimer la justice.*



Ainsi commence le chemin de l’Iman, celui des consciences droites, où chaque geste, chaque mot, chaque regard devient une balance entre le vrai et le faux, entre le licite et l’illicite, entre la passion et la raison

## LA JUSTICE, NOM DE DIEU ET FONDEMENT DE LA FOI

Dans la tradition islamique, la justice n'est pas seulement une vertu morale : elle est un attribut divin, un *Ism min Asma' Allah el-Husna*, l'un des Noms les plus beaux de Dieu : el 'Adl, Le Juste. Dire qu'Allah est el 'Adl, c'est affirmer que toute création, toute épreuve, toute récompense procède d'un ordre parfait où rien n'est arbitraire.

« Certes, Dieu ordonne la justice, la bienfaisance et la solidarité. »

SOURATE EN-NAHL, 16:90

Ce verset, souvent cité lors des prêches du vendredi, est considéré comme le résumé de toute l'éthique islamique. Il fonde la cohérence entre la foi intérieure (*imân*), la loi révélée (*Shari'a*) et l'action sociale (*Ihsân*). Autrement dit, croire sans être juste, c'est mentir à sa foi. L'imam el-Ghazali écrit dans *Ihyâ' 'Ulûm Ed-Dîn* : « La justice est la racine de toute vertu, et l'injustice la source de tout mal. »

L'islam n'est donc pas une religion du ritualisme aveugle, mais une pédagogie de la justice : prier, jeûner, donner, ne prennent sens que si ces actes purifient le cœur de l'injustice.

## JUSTICE COSMIQUE, JUSTICE SOCIALE

La justice divine se manifeste d'abord dans l'équilibre de la création.

Le Coran dit :

« Le Miséricordieux a élevé le ciel et établi la balance afin que vous ne transgressiez pas dans la mesure. »

SOURATE AR-RAHMÂN, 55 :7-8

Cette "balance" (*Mizân*) symbolise l'ordre du monde : le ciel, les mers, les cycles, les cœurs, tout obéit à une justice naturelle.

L'homme, en perturbant cet équilibre, par la cupidité, la guerre ou la corruption, rompt la symphonie du cosmos. Mais cette justice cosmique a une résonance sociale : le croyant est invité à la reproduire dans sa vie quotidienne. Être juste, c'est être équilibré dans ses jugements, ses relations, ses paroles.



Le Prophète ﷺ a dit : « *Les juges sont de trois sortes : deux iront en enfer et un seul ira au Paradis, celui qui juge avec justice.* » (Abū Dawoud)

Dans la vie de tous les jours, cela signifie que chacun d'entre nous est juge : le père entre ses enfants, l'enseignant entre ses élèves, le commerçant entre l'intérêt et la conscience, l'imam entre le texte et la réalité.

Chaque décision équitable est un acte de foi ; chaque injustice est une trahison de l'esprit du Coran.

## LA JUSTICE DU PROPHÈTE ﷺ :

### MODÈLE D'ÉQUILIBRE ET DE COMPASSION

Le Prophète Mohammed ﷺ n'était pas un juge au sens moderne, mais un réalisateur de la justice spirituelle. Son autorité n'écrasait pas, elle élevait. Son tribunal n'était pas un lieu de punition, mais d'éducation.

Un jour, un notable de Quraych demanda que l'on épargne une femme noble coupable de vol.

Le Prophète répondit fermement : « *Par Dieu, si ma propre fille Fatima avait volé, je lui aurais appliqué la même peine.* » (Bukhari, Muslim)

Par ces mots, il posa un principe universel : nul n'est au-dessus de la justice.

Mais dans le même temps, il priait pour les coupables, invitant au pardon, à la miséricorde, à la réforme intérieure. Il ne jugeait pas seulement les actes, il soignait les âmes.

C'est là toute la grandeur de la justice prophétique : elle ne sépare jamais la rigueur de la douceur, ni la loi de la compassion.

## ENTRE DROITS DE DIEU ET DROITS DES HOMMES

L'un des piliers de la pensée islamique est la distinction entre Houqouq Allah (les droits de Dieu) et Houqouq el 'ibād (les droits des hommes).

Les premiers concernent la foi, le culte, l'obéissance à Dieu ; les seconds, les relations sociales, les contrats, la dignité humaine.

Le Prophète ﷺ a dit : « *Dieu pardonnera ce qui relève de Ses droits, mais ne pardonnera pas ce qui relève des droits des hommes tant que la victime n'aura pas pardonné.* » (Bukhari)

Ce hadith bouleverse notre perception : Dieu





est plus sévère pour les injustices entre humains que pour les fautes envers Lui-même. Voler, humilier, médire, trahir une confiance sont des crimes spirituels bien plus lourds que manquer une prière, car ils brisent le tissu social de la justice.

Ainsi, le musulman n'est pas jugé seulement par ses prières, mais par sa capacité à être juste dans le quotidien : juste dans ses affaires, juste dans ses jugements, juste dans ses émotions.

L'imam 'Ali disait : « *Le trône de Dieu se renverse chaque fois qu'un faible est opprimé.* »

### LA JUSTICE COMME ACTE D'ADORATION

Dans la vision islamique, la justice n'est pas qu'un devoir civique, c'est un acte d'adoration, (*'ibāda*).

Rendre justice, c'est imiter Dieu dans Son attribut d'al-'Adl, c'est manifester sur terre un reflet de Sa sagesse. Chaque fois qu'un croyant agit équitablement, il devient le miroir du Nom divin, et sa décision devient une prière silencieuse.

C'est pourquoi le Calife 'Omar ibn el-Khattab, que les historiens appellent el-Fârûq, "celui qui distingue le vrai du faux", pleurait la nuit en se disant : « *Si une mule trébuche sur le chemin de Bagdad, j'en serai responsable devant Dieu.* » Cette parole résume toute la conception islamique de la responsabilité : la justice n'est pas un pouvoir, c'est un poids sacré.

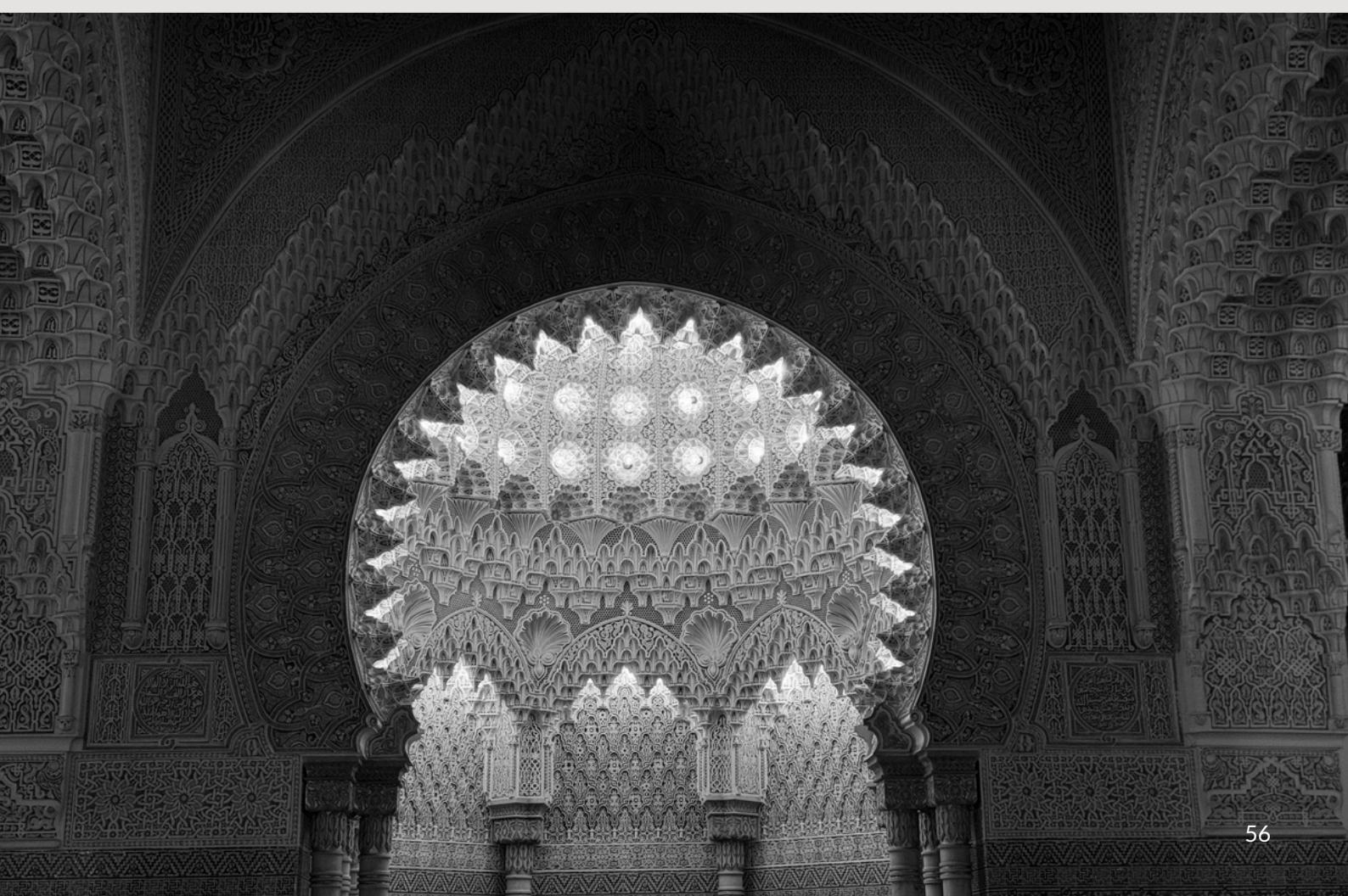
### LES DÉRIVES DE LA JUSTICE HUMAINE

L'histoire musulmane, comme toute histoire humaine, n'a pas été exempte de dérives.

Certains ont instrumentalisé la loi divine pour asseoir un pouvoir terrestre. Mais l'islam authentique distingue clairement la Shari'a spirituelle (chemin vers Dieu) de la loi politique (outil du pouvoir).

Lorsque la justice devient vengeance, elle cesse d'être islamique. Lorsque la loi sert à humilier, elle contredit la miséricorde du Coran.

Le Calife 'Ali, confronté à des opposants, refusa de les juger pour hérésie, disant : « *Ce sont nos frères qui ont commis une erreur.* »





Cette parole devrait hanter chaque tribunal, chaque mosquée, chaque conscience : Mieux vaut une justice lente qu'une justice cruelle.

## JUSTICE, MISÉRICORDE ET MODERNITÉ

Aujourd'hui, dans nos sociétés laïques et pluralistes, certains pensent que la justice divine et la justice républicaine s'opposent. C'est une erreur profonde. Car les deux reposent sur la même racine : la dignité de l'être humain.

La Déclaration universelle des droits de l'homme proclame : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.* » Et le Coran dit :

« Nous avons honoré les fils d'Adam. »

SOURATE EL-ISRA', 17:70

Même combat, même espérance : protéger l'homme contre la barbarie, la haine et la domination.

La justice islamique ne s'oppose donc pas à la République, elle l'enrichit d'une dimension transcendante : le juge républicain rend un verdict, le croyant rend des comptes.

L'un s'adresse à la loi, l'autre à Dieu, et quand les deux convergent, la société devient juste, apaisée, lumineuse.

## APPLICATIONS CONCRÈTES DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Dans la vie du musulman d'aujourd'hui, la justice se traduit par des gestes simples :

Dans la famille : ne pas préférer un enfant à un autre, écouter avant de juger.

Dans le travail : respecter les horaires, ne pas mentir, refuser le favoritisme.

Dans la société : ne pas propager les rumeurs, ne pas humilier publiquement.

Dans la foi : se juger soi-même avant de juger les autres.

Le Prophète ﷺ a dit : « *Aidez votre frère, qu'il soit oppresseur ou opprimé* ». Les Compagnons demandèrent : « *Comment aider l'opresseur ?* ». Il répondit : « *En l'empêchant d'injustice.* »

Voilà la justice islamique dans sa plus belle défi-

nition : protéger même l'opresseur contre lui-même.

## LA JUSTICE, UN NOM QUI SAUVE LES PEUPLES

Chaque civilisation s'effondre lorsque la justice meurt. L'histoire regorge d'empires tombés non par la pauvreté, mais par l'injustice : Rome, Cordoue, Bagdad, Grenade.

Le Prophète ﷺ disait : « *Une société peut survivre à l'impiété, mais non à l'injustice.* »

C'est pourquoi les sociétés modernes doivent, elles aussi, se rappeler que la justice n'est pas une option politique mais une exigence spirituelle.

Et c'est là que la voix des imams, des éducateurs, des consciences éclairées doit se faire entendre : pour dire que la foi n'est pas la soumission aveugle, mais la droiture du cœur.

*La justice est la balance de Dieu sur Terre.*

*Elle ne pèse pas les fortunes, mais les intentions ;  
Elle ne juge pas les apparences, mais la sincérité.*

*Celui qui agit avec équité s'élève  
au rang des prophètes,  
Et celui qui trahit la justice s'éloigne  
de la lumière de la foi.*

*La justice n'est pas un mot :  
c'est une prière vivante.*

*Elle est la respiration de l'âme croyante,  
Le miroir où se reflète la beauté  
du Nom divin al-'Adl.*

*Et dans ce monde où tout vacille,  
Elle demeure le seul équilibre qui ne ment pas :*

*L'équilibre du cœur entre la raison  
et la compassion.*





# Invocation

*Ô Allah,*

Ô Toi, Seigneur de la justice parfaite et du juste équilibre,  
Toi dont le Nom seul apaise les coëurs blessés et relève les opprimés,  
fais de nos paroles des ponts de paix,  
et de nos silences des murailles contre l'injustice.

Ô Dieu des prophètes et des consciences éveillées.  
Tu as créé l'homme libre, honoré, porteur de lumière,  
ne permets pas qu'il soit asservi par un autre que Toi,  
ni humilié par celui qui a oublié qu'il fut poussière avant d'être pouvoir.

Accorde-nous la justice sans haine,  
la force sans violence,  
le courage sans orgueil,  
et la vérité sans rancune.

Et lorsque la justice des hommes faiblit,  
rappelle-nous que Ta Balance ne penche jamais,  
et que Ton Jour ne tardera pas.

*Āmīn, Seigneur des justes et des libres*



# Le Hadith de la semaine

## 77 | LE SERMON D'ADIEU : UN PACTE ÉTERNEL D'HUMANITÉ

Par Cheikh Younes Larbi

D'après Abd Allah ibn Abbas (qu'Allah soit satisfait de lui et de son père), il a dit :

« *Le Messager de Dieu ﷺ nous adressa un sermon le jour du Sacrifice et déclara : “Ô vous les hommes ! Votre sang, vos biens et votre honneur vous sont inviolables, tout comme le caractère sacré de ce jour, en ce mois, en cette cité. Ai-je transmis le message ?” Ils répondirent : “Oui.”*

*Alors il dit : “Ô Allah, sois témoin.” . »*

RAPPORTÉ PAR EL-BUKHARI (1739) ET MUSLIM (1679)

En l'an dix de l'Hégire, sur le mont sacré de Arafât, le Messager d'Allah ﷺ adressa à la communauté la plus grande allocution qu'elle eût jamais entendue. C'était un discours d'adieu empreint de miséricorde et de vérité, dans lequel il résuma l'essence de la Révélation, les fondements de la foi, de la morale et de la justice. Ce ne fut pas une simple exhortation, mais une charte universelle des droits et des devoirs, un code de dignité humaine scellé par le dernier souffle prophétique.

Le Prophète ﷺ commença par affirmer les principes suprêmes de la sacralité de l'être humain : « *Vos vies, vos biens et vos honneurs sont sacrés, comme la sainteté de ce jour, de ce mois et de cette cité.* »

Ainsi, la Loi islamique plaça la dignité de la personne au-dessus de tout lieu et de tout

temps. Préserver la vie du meurtre, le bien du pillage et l'honneur de la diffamation, voilà les trois piliers de la justice sociale. Sans eux, les nations s'effondrent et les civilisations se désagrègent. Le Coran affirme : « Quiconque tue une âme sans que celle-ci ait tué ou semé la corruption sur terre, c'est comme s'il avait tué l'humanité tout entière. » (Sourate el-Mäïda, v. 32)

Si le monde méditait ces paroles, il comprendrait que les guerres fratricides, les massacres d'innocents et les discriminations ethniques ou religieuses sont autant de violations flagrantes de ce principe divin. Le Prophète ﷺ proclama ensuite la dignité inviolable de la femme, disant : « Recommandez-vous mutuellement le bien à l'égard des femmes, car vous les avez prises sous la garde d'Allah. »

Par ces mots, il éleva la femme du rang d'objet soumis aux lois de l'échange à celui de partenaire à part entière dans la vie, dotée de droits, de propriété et de respect. À une époque où tant de femmes dans le monde subissent encore la violence, le harcèlement ou l'injustice professionnelle, cette parole prophétique demeure un phare d'équité et de noblesse. Le Coran affirme : « Elles ont des droits équivalents à leurs devoirs, conformément à la bienséance. » (Sourate al-Baqara, v. 228)

Puis, le Messager ﷺ posa le principe universel de l'égalité humaine : « Ô gens ! Votre Seigneur est Un, et votre père est un. Il n'y a de supériorité ni de l'Arabe sur le non-Arabe, ni du blanc sur le noir, sinon par la piété. »

Ces mots effacèrent les barrières de race et de couleur, pour ériger une citoyenneté humaine fondée sur la vertu, le mérite et la conscience. L'islam honore les hommes et les femmes de savoir, de justice et de compétence, quelle que soit leur origine, car la valeur d'un être humain se mesure à son intégrité et à son œuvre utile. Le Prophète ﷺ a dit : « Allah élève en dignité par ce Livre, certains peuples et en abaisse d'autres. » (Rapporté par Muslim)

C'est dire que toute personne qui œuvre pour la justice, la connaissance et la paix participe à la lumière de Dieu sur terre, même si elle ne partage pas la foi musulmane, car la justice est



un des Noms divins, et la servir, c'est servir le Créateur Lui-même.

Le Prophète ﷺ avertit aussi sa communauté contre les ruses du mal : « Le démon a désespéré d'être adoré sur votre terre, mais il se contente d'être obéi dans d'autres domaines. »

Cette mise en garde est d'une profondeur saisissante : la décadence morale et la corruption sociale sont des formes d'idolâtrie moderne. Lorsque les consciences s'assoupissent, le mal s'infiltre par les comportements : injustice, fraude, violence, perte du sens moral. Et ne voyons-nous pas aujourd'hui, à l'échelle mondiale, ces formes de servitude moderne qui déshumanisent l'homme au nom du profit ou de la puissance ?

Enfin, le Prophète ﷺ scella son message par un serment solennel : « Ai-je transmis ? Ô Allah, sois Témoin ! »

Ainsi s'acheva le dernier sermon, par lequel le messager d'Allah ﷺ acheva la mission et remit à l'humanité un legs éternel : un appel à la dignité, à la justice et à la responsabilité. L'islam n'est ni la religion de la domination ni celle de la supériorité, mais celle de la piété, de la fraternité et du respect mutuel, où les êtres humains se rencontrent sur le terrain de la vertu et du savoir, non sur celui de la race ou du rang.

# LA JEUNESSE FRANÇAISE DE CONFESSION MUSULMANE

## Découvrons-là

### 4- LES DROITS DE L'ENFANCE : ENTRE PASSÉ ET PRÉSENT

Par Cheikh Abdelali Mamoun

Selon l'époque et le contexte des sociétés et civilisations qui ont jalonné l'histoire de l'humanité, l'enfance, fragile et vulnérable, a souvent évolué dans un monde où la cruauté des adultes envers leurs propres enfants semblait sans limite.

En effet, les parents considéraient parfois, et même souvent, leurs enfants comme une propriété dont ils pouvaient disposer à leur guise, jusqu'à leur accorder ou leur retirer le droit de vie et de mort. Ces enfants pouvaient servir à la fois de défouloir à la colère des adultes, subissant ainsi des violences physiques quotidiennes, d'objet de perversion conduisant à des crimes d'inceste, de source de revenu par le travail forcé, ou encore de moyen de confort par la servitude. Certains étaient même traités comme de simples marchandises, vendus et achetés au même titre que n'importe quel bien de consommation. Toute tentative de révolte ou de contestation de leur part les exposait à des châtiments cruels et souvent barbares : lapidation, emprisonnement, privation de nourriture, jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Prenons quelques exemples, non exhaustifs, de la maltraitance des enfants à travers le monde.

En Chine, et jusqu'à ce jour, les enfants ouïghours sont victimes de sévices. Arrachés à leurs familles, ils sont envoyés dans des établissements placés sous la tutelle de l'État, où ils subissent diverses formes de persécution (NPR, 2022 ; Georgetown Journal of International Affairs, 2021).

En Thaïlande, comme dans plusieurs pays voisins, le tourisme sexuel alimente encore la prostitution infantile, tristement répandue.

En Asie centrale, la pratique des Bacha Bazi, littéralement « garçons-jouets », perpétue des abus sexuels systématiques sur de jeunes garçons (New Lines Institute, 2021).

En Inde, selon les données officielles de son gouvernement, plus d'un enfant sur deux (53 %) déclare avoir subi une ou plusieurs formes d'abus sexuels, harcèlement, attouchements ou viols.

Au Moyen-Orient, les enfants sont les premières victimes des conflits armés : les bombardements aveugles provoquent des destructions massives et engendrent famines et souffrances. C'est le cas, notamment, à Ghaza en Palestine, en Syrie, au Yémen, ainsi que dans d'autres pays de la région.

En Occident, et en France en particulier, une enquête réalisée par Harris Interactive pour l'association L'Enfant Bleu révèle que 22 % des Français interrogés ont été victimes de maltraitance durant leur enfance.

Aux États-Unis, la violence armée a causé en 2022 la mort de 1 008 enfants âgés de 12 à 17 ans, et blessé 2 899 autres (Gun Violence Archive, 2022).

Ce n'est qu'après l'avènement de l'islam et la diffusion de ses valeurs à travers le monde que l'humanité a commencé à prendre conscience de la nécessité de transformer son rapport à l'enfance.





En effet, l'islam a imposé un changement profond du regard porté sur l'enfant, désormais considéré comme un don de Dieu et une responsabilité, d'abord parentale, puis collective.

Allah dit au sujet du devoir de préserver la vie des enfants : « Ne tuez pas vos enfants par crainte de pauvreté ; Nous subvenons à vos besoins comme aux leurs. » (Coran, 6 : 151).

Et Il dit encore au sujet de l'obligation de subvenir à leurs besoins : « Que celui qui est dans l'aisance dépense de sa fortune pour les siens ; et que celui dont les moyens sont limités dépense selon ce que Allah lui a accordé. »

Le Messager d'Allah ﷺ a dit, au sujet du devoir de prendre soin de ses enfants : « Chacun de vous est un berger, et chacun est responsable de son troupeau. Le dirigeant est un berger, et il est responsable de son troupeau. L'homme est le berger de sa famille, et il est responsable de son troupeau. La femme est la bergère du foyer de son mari, et elle est responsable de son troupeau. »

Dieu va jusqu'à rappeler que la prise en charge et l'éducation des enfants constitue une épreuve dont il faut s'acquitter avec patience et sincérité :

« Vos biens et vos enfants ne sont qu'une épreuve pour vous ; mais auprès de Dieu se trouve une immense récompense. » (Coran, 64 : 15).

Dans les Sunan d'Abû Dawoud, d'après Abd Allah ibn Amr ibn el-Âs (que Dieu soit satisfait de lui), le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Il suffit, pour un homme, comme péché, de négliger ceux dont il a la charge. »

كُفِيَ بالمرءِ إِنَّمَا أَنْ يُضِيعَ مِنْ يَعْوُلُ

Djâber a rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « Celui qui a trois filles et qui se montre bienveillant envers elles, leur assurant logement, nourriture et vêtement, gagnera sans aucun doute le Paradis. » Un homme demanda : « Ô Messager d'Allah, et celui qui en a deux ? » Le Prophète répondit : « Celui qui en a deux [aura la même récompense. » (Hadith rapporté par Ahmad et el-Bukhari).

Le Messager d'Allah a dit : « Ô, Allah (soit témoin) ! Que J'accable quiconque viole le droit des deux faibles : l'orphelin et la femme ! » Rapporté par Ibn Majah, An-Nasa'i et Ahmad.

اللَّهُمَّ إِنِّي أُخَرِّجُ حَقَّ الْصَّعِيفَيْنِ: الْيَتَيمَ وَالْمَرْأَةَ

De ces préceptes, la civilisation humaine a réagi et établit des lois fondamentales garantissant la protection infantile. Ces lois sont inscrites dans la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'ONU le 20 novembre 1989 : Droit à l'égalité, Droit d'avoir une identité, Droit de vivre en famille, Droit à la santé, Droit à l'éducation et aux loisirs, Droit à la protection de la vie privée, Droit à une justice adaptée à son âge, Droit d'être protégé en temps de guerre, Droit d'être protégé contre toutes les formes de violence, Droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation, Droit de s'exprimer et d'être entendu sur les questions qui le concernent, Droits de l'enfant en situation de handicap de vivre avec et comme les autres.

Malgré tout, des millions d'enfants à travers le monde continuent de souffrir de malnutrition, de travaux forcés, de négligence, voire même du déni total de leurs droits les plus fondamentaux : le droit à la vie, à la liberté, à la santé, à l'instruction, à l'éducation, et plus simplement encore, l'accès aux besoins essentiels de leur existence.

Beaucoup sont contraints de travailler chaque jour jusqu'à l'épuisement, dans des mines ou des usines, souvent sans aucune protection contre les substances dangereuses. D'autres sont victimes de trafics d'organes ou de prostitution forcée.

Qu'Allah soit leur soutien et leur secours. Amîn !



# Le vrai du faux

Ph © Mohammed Alim

PROPOS POPULAIRE, ET NON HADITH :

55 | 'LA JUSTICE EST LE FONDEMENT DU POUVOIR'

Par Cheikh Rachid Benchikhi

Bon nombre de maximes courent sur les lèvres des gens, et certains les croient tirées des paroles du Prophète ﷺ, tant elles expriment des valeurs nobles et des sens élevés. En réalité, beaucoup de ces formules proviennent des paroles de sages, de rois ou de juristes ; elles ont été transmises de génération en génération jusqu'à prendre l'allure de hadiths authentiques.

Parmi ces paroles figure la célèbre expression : « *La justice est le fondement du pouvoir* », que l'on entend souvent dans les discours, les écrits et les débats, comme s'il s'agissait d'un

texte religieux.

Mais est-ce vraiment le cas ? Et quelle est l'origine véritable de cette formule ?

L'expression « *La justice est le fondement du pouvoir* », comme le précisent les savants, n'est ni un hadith prophétique ni une parole rapportée d'un compagnon du Prophète, SAWS. Il s'agit plutôt d'une maxime héritée des sages, des philosophes et des rois de l'Antiquité. Les sources indiquent que son sens apparaît déjà dans les traditions perses et romaines, avant d'être transmis à la littérature



arabe dès les premiers siècles de l'islam. Selon certains récits, cette formule serait attribuée à Anou Chirvan le Juste, l'un des anciens rois de Perse, célèbre pour ses réformes et son équité dans le gouvernement. L'histoire le désigne d'ailleurs sous le titre de « *le Juste* ». On disait alors sous son règne : Par la justice, l'État se maintient ; par l'injustice, il s'effondre.

Cette maxime entra ensuite dans la culture arabe et islamique après les conquêtes, où les savants musulmans l'accueillirent favorablement, notamment quant à son sens. Ils la citèrent dans le cadre des maximes morales et des enseignements relatifs à l'art du gouvernement.

On en trouve la trace dans plusieurs ouvrages de politique religieuse et de morale royale, tels que :

- Sirāj el-Moulouk d'el-Ṭurtūshī,
- El-Aḥkām el-Soltāniyya d'el-Māwardī,
- et la Muqaddima d'Ibn Khaldoun, qui souligne que la justice est le fondement de la civilisation : c'est par elle que le pouvoir se consolide et que l'autorité se maintient.

Avec le temps, toutes ces idées furent condensées dans cette formule éloquente : « *La justice est le fondement du pouvoir* ». Elle devint un véritable emblème, gravé sur les murs des tribunaux et des palais, et un principe moral transmis de génération en génération parmi les souverains et les savants. Plus tard, elle se répandit si largement parmi le peuple que certains, sans en vérifier l'authenticité, en vinrent à croire qu'il s'agissait d'une parole du Prophète ﷺ.

### Authenticité et conformité de la maxime à la loi islamique

Bien que cette parole ne soit pas un hadith prophétique, son sens est conforme à la loi islamique et soutenu par de nombreux textes du Coran et de la Sunna. En islam, la justice est une valeur absolue et un pilier essentiel de la stabilité des nations et de la pérennité du pouvoir.

Allah le Tout-puissant dit : « *Certes, Allah ordonne la justice et la bienfaisance* » (Sourate An-Nahl, verset 90), et encore : « *Ô vous qui*

*avez cru ! Soyez fermes dans la justice, témoins pour Allah, même contre vous-mêmes* » (Sourate En-Nisa', verset 135).

Et dans la Sunna, le Prophète ﷺ a dit : « *Les justes seront auprès d'Allah sur des estrades de lumière : ceux qui exercent la justice dans leurs jugements, envers leurs proches et dans les responsabilités qui leur sont confiées.* » (Rapporté par Muslim).

À l'inverse, le Prophète ﷺ met en garde contre l'injustice et en expose les conséquences : « *Craignez l'injustice, car l'injustice sera ténèbres au Jour de la Résurrection.* » (Rapporté par el-Bukhari et Muslim). Ainsi, la justice constitue le pilier du pouvoir et de la stabilité des États, tandis que l'injustice est la première cause de leur déclin et de leur chute.

Le mot pouvoir, ou royaute dans cette maxime, ne désigne pas seulement la personne du roi, mais toute forme d'autorité, de charge ou de responsabilité. Quiconque se voit confier une part des affaires des gens, grande ou petite, voit sa pérennité dépendre de sa justice, et sa chute annoncée par son injustice.

La justice est l'âme d'un bon gouvernement et le fondement d'un pouvoir éclairé. C'est par elle que les droits sont préservés et que la vie sociale s'équilibre. Lorsque la justice disparaît, le pouvoir se corrompt et les civilisations s'effondrent, fût-ce au milieu d'armées puissantes et d'édifices florissants.

**L'expression « La justice est le fondement du pouvoir » n'est pas une parole prophétique, mais une sagesse transmise par les rois et les sages de l'Antiquité. Cependant, son sens concorde pleinement avec la loi islamique, qui fait de la justice le pilier de la vie individuelle, sociale et politique. La justice est une vérité absolue : par elle subsistent les cieux et la terre, et d'elle dépendent la prospérité des sociétés et la stabilité des États.**

Ainsi, il est parfaitement légitime de citer cette maxime comme une sagesse humaine conforme à l'esprit de l'islam, mais il ne convient pas de l'attribuer au Prophète ﷺ ni de la considérer comme faisant partie de la Sunna. ■

LUMIÈRE ET LIEUX SAINTS DE L'ISLAM

# À LA DÉCOUVERTE DES MOSQUÉES DU MONDE

75.

LA GRANDE MOSQUÉE DE LISBONNE

# LA GRANDE MOSQUÉE DE LISBONNE : LE RETOUR DE LA LUMIÈRE ANDALOUSE SUR LES RIVES DE L'ATLANTIQUE

Par Noa Ory

**I**l est des lieux où l'architecture ne se contente pas de bâtir des murs, mais ressuscite la mémoire d'un monde disparu. À Lisbonne, la capitale qui fut jadis une perle de l'Occident musulman, s'élève aujourd'hui une mosquée dont la silhouette semble dialoguer avec les vents de l'Atlantique et les échos d'el-Andalus : la Grande Mosquée de Lisbonne, ou le Centre islamique culturel. Erigée au cœur de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, après des siècles de silence, elle est bien plus qu'un édifice cultuel. Elle est la réapparition d'une voix longtemps étouffée, la réconciliation d'un passé et d'un avenir, et le témoignage d'une foi qui sait attendre le temps du retour.



## UNE RENAISSANCE APRÈS DES SIÈCLES D'ABSENCE

L'histoire de ce sanctuaire commence dans les années 1960, à une époque où la communauté musulmane portugaise, issue des anciennes colonies d'Afrique et d'Asie, cherchait à s'enraciner dans la métropole. Dix citoyens de Lisbonne cinq musulmans et cinq non-musulmans furent les premiers à formuler la demande audacieuse : ériger une maison de prière.

La mairie refusa d'abord, comme si l'histoire n'était pas prête à se laisser réveiller. Mais la patience des croyants, soutenue par le dialogue et la tolérance renaissante du Portugal moderne, eut raison du temps. En 1979, le gouvernement accorda enfin son autorisation : la première pierre fut posée, et, six ans plus tard, en 1985, le premier appel à la prière résonna de nouveau sur les collines de Lisbonne.



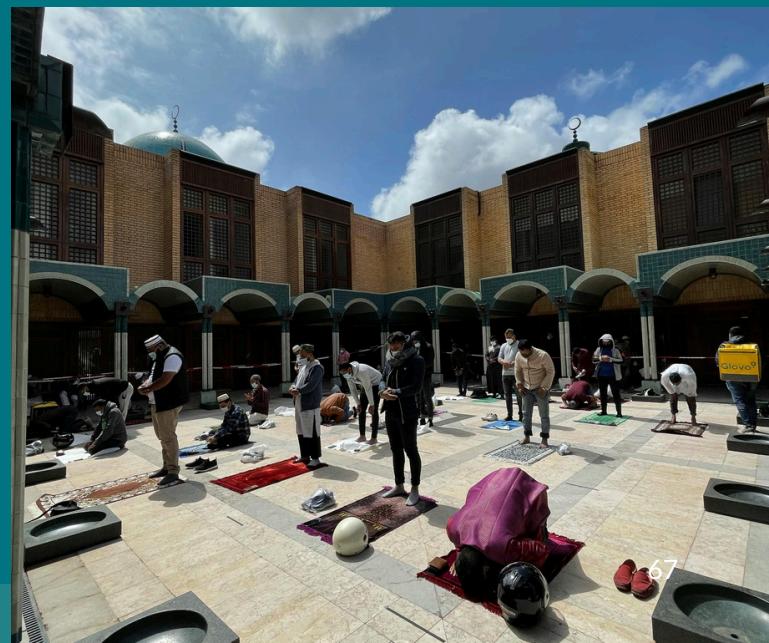
Cette date marque symboliquement le retour de l'islam sur les terres de l'ancien Gharb el-Andalus, après une absence de plus de quatre siècles.

## L'ARCHITECTURE DE LA MÉMOIRE ET DU DIALOGUE

Loin d'un pastiche oriental, la mosquée de Lisbonne se distingue par une synthèse harmonieuse entre la tradition islamique et le génie lusitanien. Les architectes portugais António Maria Braga et João Paulo Conceição, conseillés par des maîtres venus de pays musulmans, ont imaginé une œuvre à la fois spirituelle et contemporaine : un espace où chaque pierre respire la lumière.

L'édifice, d'une superficie de près de 2 800 m<sup>2</sup>, s'organise sur quatre niveaux : la grande salle de prière, coiffée de trois coupoles et dominée par une minâra élancée, des espaces d'enseignement, une bibliothèque, des salles de conférences, et même un pavillon funéraire pour les rites mortuaires.

L'entrée principale, taillée dans un marbre azuré, accueille le visiteur comme un verset sculpté. Les portes, gravées de motifs géométriques et de calligraphies coraniques, ouvrent sur un mihrab somptueux, orné de marbres dégradés du vert à l'outremer, bordé de bois d'arabesque et de versets qui rappellent les splendeurs d'El-Qarawiyyin et de Cordoue.



Les murs de brique rouge, couleur de la terre portugaise, ancrent le lieu dans son paysage occidental, tandis que les demi-coupoles intérieures, peintes de bleu céleste, élèvent le regard vers l'infini.

Et dans un recoin discret, un fragment de la Kiswa, la couverture de la Kaaba, offert par le Royaume d'Arabie saoudite, rappelle le lien indéfectible entre Lisbonne et les deux sanctuaires de l'islam. C'est une relique, mais aussi une métaphore : le tissu de la mémoire islamique se retisse ici, fil à fil, sur le bord de l'océan.

### UN CENTRE DE VIE ET DE SAVOIR

La Grande Mosquée n'est pas seulement un lieu de prière ; elle est un foyer vivant de culture, de science et de rencontre.

Des cours de langue arabe et de civilisation islamique y sont donnés, une école pour les femmes et les nouveaux convertis y fleurit, et les enfants y apprennent le Coran dans la douceur du soir lisboète.



Les conférences, expositions et séminaires qui s'y tiennent contribuent à faire connaître la pensée musulmane, à dissiper les ombres du malentendu, et à faire de ce lieu un pont entre l'Orient spirituel et l'Occident sécularisé. Dans ses murs se croisent savants, diplomates, étudiants et simples fidèles. Tous partagent cette conviction que la foi, lorsqu'elle est éclairée par la connaissance, devient un langage universel.



## ENTRE DEUX MONDES : LA SYMBOLIQUE D'UN RETOUR

Ce qui confère à la mosquée de Lisbonne une dimension presque mystique, c'est qu'elle se dresse là-même où l'islam avait jadis brillé, avant d'être effacé par l'histoire.

Du VIII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, les terres portugaises, connues sous le nom d'el-Gharb, abritaient des cités arabophones, des poètes comme Ibn Bassam de Santarém, des savants comme Abû el-Walid el-Baji ou Ibn 'Ammar de Silves.

Leur souvenir, longtemps enseveli, semble trouver un écho dans le dôme turquoise de Lisbonne.

Ainsi, la Grande Mosquée n'est pas seulement un édifice du XX<sup>e</sup> siècle ; elle est une résurrection andalouse, un message d'espérance : celui d'un islam européen, enraciné dans la culture, ouvert sur la modernité, et fidèle à son humanisme originel.

## LA LUMIÈRE SUR L'Océan

Quand tombe la nuit sur Lisbonne et que la minâra s'illumine, les passants s'arrêtent un instant. Certains ne savent pas ce qu'ils regardent ; d'autres reconnaissent la forme familière d'une maison de Dieu.

Mais tous, croyants ou non, sentent peut-être cette paix silencieuse que dégage la beauté lorsqu'elle sert le spirituel.

La Grande Mosquée de Lisbonne n'est pas seulement un monument : c'est un phare.

Un phare qui éclaire à la fois la mémoire d'un passé glorieux et le chemin d'un avenir de dialogue.

Et peut-être, au détour d'un soir, lorsque le muezzin élève sa voix sur les rumeurs de la ville, les vents de l'Atlantique chuchotent-ils encore ces mots d'el-Andalus :

*« Là où la lumière s'en fut, Dieu la ramène. »*





# Les Mots voyageurs



66 | TIGRE

نمر

Par Noa Ory

D'après le *Dictionnaire des mots français d'origine arabe* de Salah Guermiche

Certains mots bondissent dans la langue comme l'animal qu'ils désignent : rapides, ardents, indomptés. Tigre ou en arabe **نمر** (*nimr*), est de ceux-là. À peine prononcé, il semble feuler. Il traverse la bouche avec la tension d'un arc, la souplesse d'un fauve aux aguets. Ce mot est ancien, d'une noblesse presque immémoriale. Il porte en lui les échos de la Perse, de la Grèce et de la Mésopotamie, où la géographie se confondait encore avec la légende.

Son origine, nous dit-on, se trouve dans le latin *tigris*, emprunté au grec τίγρις (*tigris*), lui-même issu d'un mot d'origine iranienne, sans doute apparenté à l'avestique *tigra-* : « *aigu, rapide, perçant* ». Le Dictionnaire de G. Ménage y voit une parenté avec le persan تیغره (*tigra*) ou دجلة (*Dijla, Diglat*), signifiant « *flèche* ». Et comment ne pas voir, en effet, dans le tigre cette image de la flèche : ligne de feu, trajectoire tendue, incarnation de la vitesse et de la grâce meurtrière ?

Dans les langues de l'Orient ancien, les mots se répondent comme des miroirs : le fleuve Tigre, دجلة (*Dijla*) pour les Arabes, Diglat en araméen, portait ce même nom que l'animal, comme si la nature, par un jeu d'analogies, avait voulu unir l'eau et la bête dans un même souffle d'impétuosité. Fleuve ou fauve, même course, même tumulte. L'un dévale les plaines de Mésopotamie, l'autre les jungles de l'Inde : tous deux tracent leur chemin avec la majesté des forces élémentaires.

Cette parenté entre le félin et le fleuve inspira les savants de l'Antiquité. Pline l'Ancien, dans sa *Naturalis Historia*, rappelle que le nom Tigris désigne à la fois « *le plus vif des fleuves* » et « *le*

*plus rapide des animaux* ». Ainsi, la langue célébrait l'unité du monde sensible : elle liait le rugissement de la bête à la rumeur des eaux. L'étymologie devenait ici cosmologie, science poétique du vivant.

Quand le mot franchit les siècles et les civilisations pour gagner les rives de la langue française, il conserva ce magnétisme. Au XII<sup>e</sup> siècle, Rabelais parlait déjà d'être « *jaloux comme un tigre* », et Corneille, dans Horace, faisait du tigre l'allégorie du « *cruel et inhumain* ». Le mot, porté par sa sonorité gutturale, garda la trace de la force qu'il désignait. À chaque époque, il reparaît comme un symbole de nature sauvage, de révolte et de lucidité. Victor Hugo entendait « *le tigre* » jusque dans les rues de ses voyages, y percevant la résonance d'un monde primitif, antérieur à la raison. Joseph de Maistre, lui, dans un songe politique, fait surgir un tigre parmi les hommes pour leur rappeler la vérité terrible de leur servitude. Le fauve devient alors conscience, cri, oracle de la liberté : « *Sortez, vous êtes libres !* » rugit-il. Ce tigre-là n'est plus une bête, mais une métaphore du feu intérieur, celui qui pousse les peuples à rompre leurs chaînes.

Ainsi, نمر (*nimr*) n'est pas un simple nom d'animal. C'est un mot qui, depuis l'aube des langues, relie la flèche à la fureur, le mouvement à la majesté. Son histoire est une géographie sacrée : elle va du Tigre des origines, دجلة (*Dijla*), fleuve d'Éden, à la métaphore hugolienne du fauve civilisé. Et si le tigre fascine tant, c'est peut-être qu'il nous renvoie à notre propre nature : celle d'un être dressé entre l'instinct et la parole, entre la course du sang et la quête du sens.





# Plumes en éveil : un livre coup de cœur



**VERS L'ORIENT**  
CARNETS DE VOYAGE DE TANGER À KYOTO

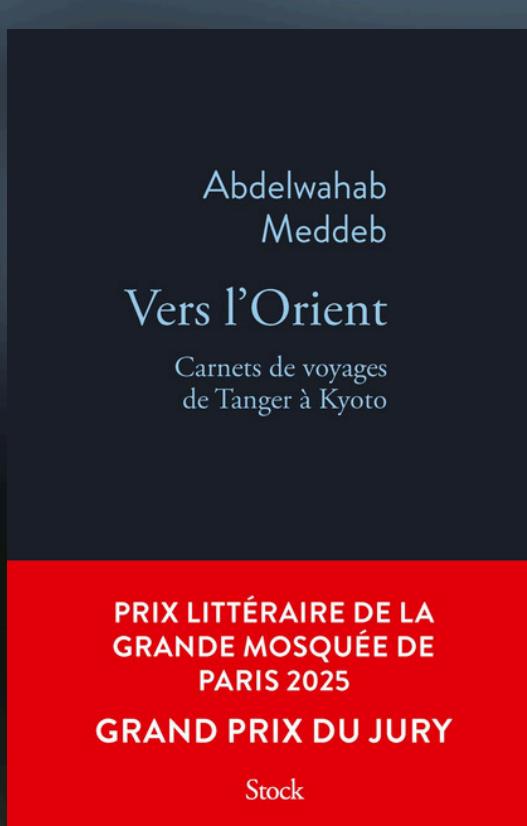
ABDELWAHAB MEDDEB

## RÉSUMÉ

« À la mort d'Abdelwahab Meddeb, nous avons retrouvé soixante-dix-neuf carnets de notes et de voyages. Nous avons pris le parti de redessiner sa traversée en partant de Tanger jusqu'à Kyoto, de l'Occident musulman jusqu'à l'Extrême-Orient, en passant par l'Espagne, l'Italie, la Tunisie, Sarajevo, Alexandrie, Jérusalem sans oublier Le Caire, l'une de ses villes préférées. Abdelwahab écrivait partout et ne partait jamais sans un cahier, confondant volontiers balade et écriture. Les manuscrits, d'une graphie minutieuse et appliquée, allant de l'arabe au français, parsemés de croquis architecturaux, de dessins de paysage et de fleurs séchées dénotent son émerveillement face aux lieux visités. Avec lui, l'histoire et l'érudition sont vivantes. Le mouvement du corps accompagne celui de l'esprit, dans une marche contemplative qui emporte le lecteur. »

Amina et Hind Meddeb

**ABDELWAHAB MEDDEB, LAURÉAT DU GRAND PRIX DU JURY  
DU PRIX LITTÉRAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS 2025 - 4E ÉDITION**



# Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON



# La citation de la semaine

VICTOR HUGO

“

*Vous écrivez en tête du préambule de votre constitution : "En présence de Dieu" et vous commenceriez par lui dérober, à ce Dieu, ce droit qui n'appartient qu'à lui, le droit de vie et de mort.*

*Messieurs, il y a trois choses qui sont à Dieu et qui n'appartiennent pas à l'homme : l'irrévocable, l'irréparable, l'indissoluble. Malheur à l'homme s'il les introduit dans ses lois ! Tôt ou tard elles font plier la société sous leur poids, elles dérangent l'équilibre nécessaire des lois et des mœurs, elles ôtent à la justice humaine ses proportions ; et alors il arrive ceci, réfléchissez-y, messieurs, que la loi épouvante la conscience !*

”

DISCOURS À L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE  
DU 15 SEPTEMBRE 1848



# Événements

à venir

## EXPOSITION

### "Les mosquées en Islam" de Dalil Saci

Du 15 au 30 octobre 2025, venez découvrir l'œuvre de l'artiste-peintre Dalil Saci, qui mettra en lumière, le temps d'une exposition inédite, la richesse et la multiplicité des mosquées du monde. Vous pouvez aussi vous inscrire au vernissage qui se déroulera le mercredi 15 octobre 2025 à 18h.

DU 15 AU 30 OCTOBRE 2025 (18H-20H)

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS  
PLACE DU PUIT DE L'ERMITE, 75005 PARIS

ENTRÉE COMPRISE DANS LE PARCOURS DE VISITE



GRANDE  
MOSQUÉE  
DE PARIS

EXPOSITION  
DU 15 AU 30 OCTOBRE 2025

# Les mosquées en Islam

de l'artiste-peintre  
**Dalil SACI**

**Grande Mosquée de Paris**

Salle Émir Abdellkader | Place du Puits de l'Ermite 75005 Paris

**Entrée comprise dans le parcours de visite**

tous les jours sauf le vendredi

Vernissage le mercredi 15 octobre 2025 à 18h



[grandemosqueedeparis.fr](http://grandemosqueedeparis.fr)









Ph © Guillaume Sauloup

